FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG

ANNÉE 1941 N° 31

Thèse présentée pour le Doctorat en Médecine

par

SOMMER André Daniel

Né le 15 Octobre 1912, à Herbéviller (Meurthe-et-Moselle)

Interne des Hôpitaux de Strasbourg

Les Rapports de l'ACTE et de la PERSONNE

au point de vue médico-légal

Président : M. SIMONIN, Professeur

IMPRIMERIE
GÉNÉRALE
JEAN DE BUSSAC
2, Cours Sablon
CLERMONT-FD

FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG

ANNÉE 1941 N° 31

Thèse présentée pour le Doctorat en Médecine

par

SOMMER André Daniel

Né le 15 Octobre 1912, à Herbéviller (Meurthe-et-Moselle)

Interne des Hôpitaux de Strasbourg

Les Rapports de l'ACTE et de la PERSONNE

au point de vue médico-légal

Président : M. SIMONIN, Professeur

IMPRIMERIE
GÉNÉRALE
JEAN DE BUSSAC
2, Cours Sablon
CLERMONT-FD

FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG

Doyen	MM.	André FORSTER ✻ ✪ I.
Assesseur		P. ROHMER ✻ ✪ I.

Professeurs titulaires

Clinique médicale B	MM.	AMBARD ✻ ✪ I.
Embryologie et tératologie		ANCEL ✻ ✪ I.
Clinique neurologique		BARRÉ ✻ ✪ I.
Histologie		N....
Clinique O.R.L.		N....
Anatomie		FORSTER ✻ ✪ I.
Thérapeutique chirurgicale		FONTAINE ✪ A.
Chimie biologique		NICLOUX O. ✻ ✪ I.
Hygiène et bactériologie		OBERLING ✻ ✪ A.
Clinique dermatologique		PAUTRIER ✻ ✪ I.
Clinique psychiatrique		PFERSDORFF ✻ ✪ I.
Clinique ophtalmologique		REDSLOB ✻ ✪ I.
Clinique gynécologique et Accouchements		REEB ✪ I.
Clinique infantile		ROHMER ✻ ✪ I.
Physiologie		SCHAEFFER ✻ ✪ I.
Pharmacologie et Médecine Expérimentale		SCHWARTZ ✪ I.
Médecine légale et médecine sociale		SIMONIN O. ✻ ✪ A.
Hydrologie et climatologie		VAUCHER ✻ ✪ I.
Physique biologique		VLÈS ✻ ✪ I.
Clinique chirurgicale B		WEISS ✻ ✪ A.
Clinique Médicale A		N....
Anatomie pathologique		N....

Professeurs sans chaire

Histologie	MM	ARON ✻ ✪ I.
Anatomie		BELLOCQ ✻ ✪ I.
Anatomie pathologique		GÉRY ✪ I.
Clinique obstétricale et gynécologie		KELLER ✻ ✪ I.
Clinique médicale		HANNS O. ✻ ✪ I.

Chargés de cours et agrégés

MM. CALLOT	MM. GELMA ✻ ✪ I.	MM. HUMBERT ✻ ✪ A.
KAYSER ✪ A.	KLEIN	REISS ✪
ROMEY O. ✻ ✪ A.	SACREZ	THIVOLLE ✪ A.
TULASNE	WARTER	

Chargé d'un cours complémentaire

M. ROEDERER ✪ I.

Professeurs honoraires

M. BOUIN O. ✻ ✪ I.	M. CHAVIGNY ✻ ✪ I.	M. LERICHE O. ✻ ✪ I.
M. STOLZ ✻ ✪ I.	M. WEILL ✻ ✪ I.	

Agrégé libre

M. SIMON ✻ ✪ A.

SERMENT D'HIPPOCRATE

En présence des maîtres de cette école, de mes chers condisciples, je promets et je jure au nom de l'Etre suprême d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail.

Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe.

Ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis resté fidèle à mes promesses ! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque !

A MES PARENTS

A MA FEMME

A MES CAMARADES DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE STRASBOURG

A MES CAMARADES D'INTERNAT

Aujourd'hui dispersés, mais unis par les mêmes souvenirs et la même pensée.

A NOTRE PRÉSIDENT DE THÈSE :

MONSIEUR LE PROFESSEUR SIMONIN

DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE MÉDECINE LÉGALE
ET DE MÉDECINE SOCIALE
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

en remerciement de l'intérêt qu'il a bien voulu prendre à notre modeste travail.

A MONSIEUR LE DOCTEUR LAGACHE

PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE STRASBOURG

qui nous a inspiré le sujet de cette thèse et a mis ses dossiers d'expertise à notre disposition. Hommage respectueux et vifs remerciements.

INTRODUCTION

La notion de responsabilité évolue dans la société à mesure qu'elle-même se transforme et se perfectionne.

A l'origine, tout ce qui nuit est supposé agir avec intention, d'où le jugement et la condamnation des animaux, et même des objets animés. A mesure que les notions inconscientes de psychologie empirique se développent, l'intention, et par suite la responsabilité sont retirées à toutes les forces n'ayant pas des mobiles proprement humains. Elles sont reconnues comme inintimidables, comme forces de la nature. L'homme s'attache seulement à les rendre inoffensives.

Dans un nouveau progrès, la notion de responsabilité se restreint encore, car dans l'acte répréhensible purement humain, le sociologue décèle une part importante de responsabilité à la société, le psychologue et le médecin une part importante aux tendances animales de l'homme. Ainsi, de deux côtés, la responsabilité de l'individu se trouve rétrécie ; le délit cesse d'être considéré uniquement pour lui-même, il est replacé dans le double cadre de la personnalité et de l'ambiance. Le code devient plus nuancé et s'humanise, il considère les circonstances et crée des degrés de responsabilité. Mais cette évolution nécessite une connaissance plus exacte de la personne, une distinction poussée entre la psychologie normale et la pathologie, c'est-à-dire l'intervention du spécialiste.

En poursuivant ce mouvement de compréhension, la tentation de l'étude du délinquant, c'est le déterminisme ; double tentation, car elle apparaît en même temps comme un effort de recherche scientifique et un acte de charité à accomplir.

Le sociologue verra l'individu placé malgré lui dans une situation imméritée ou malencontreuse, et sans issue ; il parlera d'hérédité, il montrera que les tares de l'indi-

vidu ne sont que le reflet de celles de l'ambiance ; que l'acte est l'œuvre du milieu, et le délinquant son bouc émissaire. Le psychologue montrera la force de l'instinct d'imitation, le travail énorme de la suggestion sur l'individu, l'interdépendance de nos pensées et de nos actes avec ceux d'autrui, et la rareté de nos inspirations vraiment originales. Le médecin dira comment notre vie somatique, dans ses variations incessantes, retentit sur la vie de l'âme.

Ce travail, où l'on retire à la personne sa responsabilité, risque de mal finir, car on y fait paraître le délinquant diminué, dépouillé d'inspiration personnelle, refoulé dans la zone des phénomènes biologiques, c'est-à-dire dans l'animalité.

Or, un délinquant, avant d'être un jouet, est d'abord un homme. Dressé en face des conditions déterminantes, il y a en effet l'individu, indépendance et unité d'action. Sa volonté n'est pas un mythe, son histoire, ses inspirations, ses décisions, ses actes sont d'abord œuvre personnelle, ils portent la marque de son originalité, ils ne se comprennent pas sans sa liberté. La liberté et son ombre, le sentiment de la responsabilité, sont deux intuitions et resteront toujours, par rapport à un effort d'analyse scientifique, un mystère. Impossibilité de les expliquer dit tendance à les méconnaître. Mais rien n'est plus vivant et plus tenace que le sentiment du moi responsable ; la vie en société ne s'imagine pas sans lui. La plupart des anormaux et beaucoup d'aliénés le possèdent, et s'ils invoquent sincèrement, pour se défendre, leur irresponsabilité, c'est qu'ils l'entendent tout autrement.

La responsabilité n'est donc pas une chose facile à déterminer, parce qu'elle se situe quelque part entre la personne sujet et la personne objet, dans un équilibre, et que, pour la définir, il faudrait indiquer où l'on met la limite entre le déterminisme et le libre arbitre. Heureusement pour lui, l'expert ne s'arrête pas souvent à ces considérations ; sa propre notion de responsabilité n'a rien de calculé et de réfléchi, la métaphysique est loin de ses préoccupations, et il vaut mieux qu'il en soit ainsi. Ce qu'on lui demande n'est pas une dissertation de philosophie, mais un travail qui aboutira à des conclusions pratiques. Dans ces conclusions, il devra indiquer dans quelle mesure une infirmité psychique a rendu un sujet donné plus sensible aux influences extérieures, ou plus soumis à ses tendances propres. Détermination souvent

délicate, qui nécessite une connaissance exacte des conditions et des circonstances, mais surtout une étude approfondie de l'âme du délinquant. Dans cette étude, le médecin doit agir en homme de l'Art : c'est-à-dire considérer chaque cas particulier comme un cas unique ; se placer devant la personne totale, dans son unité de corps et d'âme, dans le paradoxe de son indépendance et de sa dépendance par rapport au milieu. Il doit utiliser, en même temps que toute sa science, toute son intuition et toute sa compréhension, tout son tact, tout son respect. C'est ici la seule attitude véritablement scientifique, et la seule attitude de vraie charité.

*
* *

Ce qui frappe aussitôt dans la pratique de l'expertise médico-légale, dans les recherches, dans la lecture des observations, c'est l'extrême variété des actes délictueux ou criminels. A chaque rubrique : coups, blessures, vol, injures, abus de confiance, désertion, etc..., etc..., correspond une variété infinie de façons d'agir. Ceci provient de la variété des situations et surtout de la variété des personnes. L'acte décrit son auteur ; il nous le montre parfois sous un jour nouveau, mais en reste toujours l'expression fidèle : s'il nous fait parfois changer d'avis sur le sujet, c'est pour nous faire approcher davantage la vérité. Les réactions d'un individu à une situation donnée finissent toujours par trouver leur explication dans les particularités de sa situation intérieure, dans l'originalité de sa pensée, dans les processus inconscients de la psyché, dans les impulsions élémentaires de la personne. L'étude de la psychogénèse de l'acte est rendue difficile par l'enchevêtrement et la multiplicité des facteurs, elle est pleine d'embûches et l'on doit s'y contenter souvent d'hypothèses. Il y a des cas inexplicables, des discordances intrigantes entre certains actes et leurs auteurs : cette impossibilité de fournir une explication prouve notre ignorance, et peut être l'abondance et le caractère rebelle de nos préjugés.

*La variété des actes médico-légaux semble interdire sinon toute vue d'ensemble, du moins toute tentative de schématisation. Et cependant nous allons essayer de donner un schéma de l'acte délictueux ou criminel. A vrai dire, nous ne ferons qu'établir un mécanisme, ce mécanisme est au fond celui de l'*ACTE GRAVE, *les conditions spéciales créées par l'existence du code lui impriment un cachet un peu*

particulier. Le schéma que nous donnerons est celui que l'on peut relever chez un individu supposé sain d'esprit ; Cette reconstitution interne de l'acte délictueux normal a l'avantage de fixer tous les points importants à envisager dans la pratique, elle servira de travail de base et de point constant de comparaison pour l'étude des actes délictueux pathologiques.

SCHÉMA DE L'ACTE MÉDICO-LÉGAL

CONDITIONS ÉLÉMENTAIRES

DE LA RESPONSABILITÉ

L'acte médico-légal, acte délictueux ou criminel, est l'aboutissement d'un conflit opposant l'individu à un autre individu, ou à la collectivité.

Cet acte a son histoire, il naît, se développe et s'achève, il se prolonge dans ses conséquences. Son schéma peut être tracé de la façon suivante :

1) Existence permanente ou apparition de conflits profonds entre l'individu et l'ambiance, conflits souvent ignorés du sujet et cachés à l'observateur superficiel : stade de l'incubation ou des conflits latents.

2) Apparition dans la conscience de ces conflits, soit formulés sous leur forme initiale, soit modifiés, transposés en conflits en apparence très différents : période du conflit conscient.

3) L'individu a l'idée d'en sortir par un acte défendu. Après confrontation de ses sentiments altruistes avec ses tendances personnelles, et surtout après appréciation plus ou moins minutieuse de ses intérêts, il décide de prendre une attitude singulière, une attitude de révolte, et cela par agression dépassant les limites de ses droits ou par un refus, attitude négative de non-exécution de ses devoirs : c'est la phase de délibération et de décision.

4) Phase de préparation ; le délinquant réfléchit à la façon d'exécuter l'acte projeté, il l'organise, élabore un plan.

5) Exécution.

6) Réactions après l'acte et devant ses conséquences.

Tel est le schéma de l'acte médico-légal, considéré dans son mécanisme.

Ce qui lie d'une façon immédiate l'acte à la personne et lui en fait couramment attribuer la responsabilité aux différents stades, c'est : A) *la connaissance de l'acte*, dépendant de *l'état de conscience* ; B) *la participation à l'acte*, dépendant de la *réflexion*.

A) Conscience.

Pour rendre le prévenu responsable de son acte, il faut en effet établir d'abord qu'il était conscient au moment où il a agi. Cela signifie :

1° Qu'il a pris connaissance de l'acte depuis sa naissance jusqu'à son épilogue, au fur et à mesure qu'il s'accomplissait.

2° Qu'il reconnaît cet acte comme accompli par lui-même, comme résultant de sa libre détermination.

3° Qu'il en a saisi la signification et la portée.

1° La première de ces conditions est fonction de notre état de conscience tout court. A l'opposé, il y a les états d'inconscience réalisés par exemple dans l'ivresse, dans l'absence épileptique. En principe, il est facile de reconnaître si le sujet est conscient ou non. La simple apparence, la mimique, l'allure, le comportement suffisent. Conscient, le sujet manifeste la perception des événements extérieurs et des transformations de l'ambiance, et il s'y adapte d'une façon rapide et intelligente, au mieux de ses intérêts. Inconscient, il ne donne plus l'impression d'une participation authentique à la vie extérieure, ses actes ne trouvent plus leur explication logique dans sa situation actuelle, son adaptation à l'ambiance est automatique, elle échoue devant des circonstances absolument neuves.

En dehors de la pathologie, il y a, à l'état de veille, des modifications en quelque sorte physiologiques de l'état de conscience ; ce sont celles qui sont produites par les secousses psychiques aiguës et violentes. Il y a, en effet, des relations étroites entre la conscience et l'affectivité. Une peur violente peut produire une syncope, état d'inconscience absolu comprenant l'abolition de toutes les sensibilités et le ralentissement des fonctions organiques.

Moins violente, elle peut réaliser la « sidération » émotive ; moins forte encore, une émotion agréable ou désagréable produit une diminution de la lucidité, phénomène courant que traduit les expressions : « ivre d'amour », « fou de joie », « aveuglé par la colère », etc... Ces phénomènes, déjà fréquents chez les sujets normaux, sont plus marqués chez les hyperémotifs, chez les sujets à grande instabilité affective, les surmenés, les hystériques, les dégénérés, certains psychopathes.

2° La deuxième condition, c'est la conscience de la liberté intérieure, c'est l'appropriation de l'acte au moi indépendant.

En général, l'appropriation à la personne physique ne fait pas de difficultés ; nous reconnaissons les faits matériels, mais nous déclarons volontiers ensuite que les idées qui ont abouti au geste de notre main ne sont pas de nous. A nous entendre, l'acte s'est accompli à travers nous, par nous, mais sans nous ou même malgré nous.

A qui donc en attribuer l'idée ? A ceux qui nous ont influencés ou pervertis. Emprise, envoûtement, contrainte, suggestion, entraînement, tels sont encore les mots habituels de ces sortes d'explications. Si nous ne trouvons personne à accuser en dehors de nous, nous personnalisons l'idée, nous lui créons une autonomie, une existence à part, nous lui attribuons une force personnelle. C'est elle qui nous pousse et qui nous fait agir. Nous sommes bien conscients de ce qu'elle nous fait faire, mais nous ignorons qu'elle soit nôtre. Il faut dire que cette explication mythologique rend compte en partie de l'impression de l'individu sincère. La personne consciente est bien différente de la personne totale, et nous ne pouvons nous connaître que très imparfaitement ; rien d'étonnant que certaines idées issues de nos tendances profondes nous apparaissent au moins un instant comme étrangères. La pathologie nous montre dans les délires d'influence l'exagération de ce phénomène.

3° Il faut enfin avoir saisi la portée et la signification morale de l'acte. Il y a des délinquants par imprudence, et d'autres par ignorance ; bien que nul ne soit sensé ignorer la loi, on a souvent à l'égard de ceux-ci des indulgences. D'autres fois, le sujet n'ignore ni la loi, ni les conséquences matérielles de ses actes. Mais son amoralisme, son absence totale d'émotivité et d'affectivité l'empêchent d'en saisir la valeur humaine. Il sait, mais il ne comprend pas et ne pourra jamais comprendre, parce

qu'il ne peut pas ou ne sait pas s'émouvoir. Cette inconscience morale se retrouve fréquemment chez les délinquants et les criminels récidivistes, elle est une infirmité grave par le danger qu'elle fait courir à l'individu et surtout à la collectivité.

B) Réflexion.

A côté de la conscience, fonction spontanée de connaissance interne, la réflexion paraît un effort personnel, un travail dynamique et fécond, un mouvement créateur de la personne. Elle nous rassure d'abord sur l'état de conscience du sujet, car pour réfléchir il faut d'abord connaître ; ensuite et surtout elle jauge la part de participation ou de contrôle du moi à l'acte. A première vue, elle paraît donc la clef du problème de la responsabilité. Mais il y a autant de manière de raisonner qu'il a d'hommes. Il y a des raisonnements élémentaires et des raisonnements subtils. Au bas de l'échelle, nous trouvons la pensée primitive, catathymique, celle de l'enfant, qui rapporte tout à soi, considère toute agression comme douée d'intention, pensée alogique et conditionnée par des états affectifs. Au sommet, il y a la pensée du savant, lequel considère tous les phénomènes comme indifférents, établit les relations de cause à effet entre les faits observés : pensée en quelque sorte statistique. Entre les deux, il y a la pensée de tout le monde, il y a notre raisonnement d'homme, déformé sans que nous nous en rendions compte par nos idées, nos tendances, nos passions, nos complexes conscients ou inconscients. Aussi est-il bien difficile de définir le raisonnement normal ; entre le raisonnement de l'aliéné et celui de l'homme bien pensant, il y a tous les intermédiaires. Le même individu peut émettre des jugements remarquables de justesse sur des sujets d'ordre général, et des jugements complètement faux sur des points où il est lui-même engagé ; d'où la nécessité d'étudier d'abord la qualité du raisonnement et les causes de sa déformation, avant d'envisager la responsabilité du sujet.

*
* *

L'acte parfait, c'est celui qui comprend toutes les phases indiquées, et au cours duquel la conscience n'a pas cessé d'exister, la réflexion pas cessé d'agir. Il peut être écourté, ou arrêté avant sa fin ; l'innocent s'arrête au pre-

mier stade, l'honnête homme au deuxième ; la délinquance, moralement, commence au troisième, au stade des décisions. Mais le délinquant peut être servi sans le vouloir par la malchance ou l'empêchement, qui font que l'acte projeté n'a pas lieu. La délinquance avérée et judiciaire ne commence qu'avec l'exécution ; c'est elle qui amène le délinquant au juge, et par conséquent au médecin ; nous n'aurons donc à nous occuper, en principe, que des actes parvenus à exécution ou ayant subi au moins un commencement d'exécution.

Nous allons maintenant suivre l'acte dans son déroulement, depuis ses origines lointaines jusqu'à son épilogue. Puis nous tenterons une classification grossière des actes médico-légaux d'après leur aspect particulier. Nous donnerons quelques observations d'actes de délinquants qui furent présentés au psychiatre, en essayant de montrer les rapports concrets entre les singularités de l'acte et celles de la personne. Nous terminerons par quelques considérations cliniques sur le problème de la responsabilité.

ÉTUDE DE L'ACTE MÉDICO-LÉGAL SES MODIFICATIONS PAR LES TROUBLES DE LA RÉFLEXION OU DE L'ÉTAT DE CONSCIENCE

I. — Les origines

La première époque de l'histoire de l'acte est celle des conflits latents, disons plutôt des conflits sans rapports apparents ou conscients avec l'acte.

L'homme vivant en société adopte une double attitude : attitude offensive, pour satisfaire ses besoins, s'enrichir, et attitude défensive et de méfiance, pour se préserver et conserver ce qui est acquis. Chacun de nous ayant les mêmes tendances, un état d'équilibre s'établit dans le jeu multiple de l'agression et de la défense, équilibre nécessaire à la paix, que le code cherche à maintenir, et que l'éducation, l'expérience, nous ont appris à respecter. Nous avons tellement l'habitude de cet équilibre que nous ne le remarquons pas. Ce que nous percevons, ce n'est pas son existence, ce sont ses perturbations, et cette perception a un seuil, variable d'un individu à l'autre. Le seuil dépassé, nous nous sentons un besoin de nous défendre — ou un besoin de prendre ; autrement dit, un conflit apparaît.

La responsabilité de ce conflit n'est pas toujours facile à déterminer, sauf dans les cas extrêmes :

1) La faute en est à l'ambiance (société, famille, collectivité) : l'individu ne reçoit pas ce qui lui est dû, satisfaction de ses besoins vitaux, amour maternel, instruction, protection, amitié, considération, respect, liberté — ou bien elle exige trop de lui.

2) La faute en est à l'individu, soit qu'il prenne une attitude trop revendicatrice, soit qu'il soit défaillant, volontairement ou non, dans l'accomplissement de ses devoirs.

Ainsi, schématiquement, la cause d'un conflit, c'est l'individu ou l'ambiance, et le conflit naît parce que l'un ou l'autre veut trop prendre, on ne rend pas assez. Dans la pratique, beaucoup de cas sont intermédiaires, et il devient bien difficile d'en distribuer la responsabilité.

Dans la vie affective du sujet, ces conflits se développent en rassemblant autour d'eux toutes sortes d'éléments intellectuels : souvenirs, comparaisons, déductions, imagination, attention, et en les groupant à leur profit : groupes auxquels on donne le nom de *complexes* et qui s'appelleront jalousie, mécontentement, ressentiment, sentiment d'injustice subie, sentiment d'infériorité, de déconsidération... La force de ces complexes tient à leur lente élaboration, leur stabilité, leur persistance à travers les changements de milieu. Elle s'explique souvent par le fait qu'ils sont la résultante de défauts permanents, d'insuffisance congénitale du sujet ; une autre raison de leur force, c'est qu'ils restent souvent dans l'obscur, le vague, l'indéfini, et même l'inconscient absolu, et que leurs porteurs ne les connaissent pas mieux qu'ils ne connaissent leurs défauts. De là vient aussi qu'ils ne peuvent se résoudre sous leur forme primitive, il faudrait que le milieu change ou plus souvent que l'individu se transforme. Et cependant l'énergie permanente qu'ils entraînent avec eux demande à s'employer et même à s'épuiser. Pour cela, il leur faut trouver une autre enveloppe, il faut qu'ils fassent passer leur force dans un conflit nouveau plus facile à résoudre, il faut, dit-on, qu'ils se transposent. Ainsi, dans une période où nous étions accablés de difficultés au sujet de nos affaires, en conflit avec nos chefs ou nos subordonnés, nous avons éprouvé un jour le besoin de gronder notre femme ou de battre notre chien ; ces actes de malveillance étaient le résultat d'une transposition, et heureusement pour nous ils n'étaient pas délictueux par rapport à notre législation actuelle, indulgente et compréhensive. Mais il n'est pas beaucoup d'actes réprimables qui n'aient cette valeur inconsciente de réaction, de compensation, et qui ne soient comme un symbole d'affranchissement dans la lutte entre le désir et la réalité.

II. — Le conflit actuel

Vu du dehors et superficiellement, tout ceci n'intéresse peut-être pas beaucoup l'acte délictueux. Ce qu'il faut voir maintenant, c'est l'origine immédiate, visible, telle qu'elle est repérable dans la conscience de l'individu, c'est la situation dans laquelle il se trouvait quand l'idée délictueuse lui est venue.

Il n'est pas douteux en effet que c'est souvent pour sortir d'une situation que le délinquant a commis apparemment son acte. Situation de revendicateur, ou situation d'opprimé. Dans les revendicateurs, on peut ranger tous ceux que le bien d'autrui attire, tous ceux qui se sentent le besoin d'augmenter leurs possessions, d'arrondir leur capital, de jouir davantage, de s'emparer de nouvelles personnes, de nouveaux objets ou de nouveaux espaces. D'autres ont une mentalité non pas d'accapareur, mais d'opprimé. On ne leur rend pas ce qu'on leur doit, on est malveillant à leur égard, hostile même. A l'école, en famille, au bureau, à l'usine, partout dans la vie ils sont des victimes.

Dans un grand nombre de cas, le conflit se présente à la conscience de telle façon que l'honneur du sujet est sauf ; le revendicateur voit l'acte projeté non pas comme un vol, mais comme la prise d'un objet qui lui est dû. Il recule inconsciemment à son profit la limite entre ce que l'on considère en général comme abusif, et ce qu'on considère comme légitime ; ainsi font aussi les peuples forts.

Pour les êtres faibles au contraire, leurs insuffisances, les dangers qui en découlent pour eux au contact du monde, sont ressentis sous la forme d'une accumulation, — parfois même d'une entreprise — d'injustice. Le cas typique est celui du délirant progressif : les transformations qui s'opèrent en lui, les changements qu'il observe dans le fonctionnement de son corps et de son cerveau — origine véritable du conflit — sont formulés sous la forme d'hypothèses malveillantes, d'agression méchante sur son être physique et moral. Sa défaillance lui apparaît sous la forme d'une entreprise montée contre lui. Ainsi s'expliquent les erreurs de la réflexion par les défauts du sujet. C'est par elles que l'individu, refusant inconsciemment de se paraître ou trop fort, ou trop faible, finira par se paraître juste.

Engagés dans de telles situations, beaucoup chercheront d'abord la solution par des procédés légaux. S'ils n'en trouvent pas, ils peuvent abandonner, refusant de se faire justice eux-mêmes. Quelques-uns, « processifs », cherchent à mettre la loi de leur côté. D'autres enfin, ne trouvant pas la justice assez forte, rapide, expéditive, ou n'arrivant pas à lui faire embrasser leur cause, ou ignorant tout autre justice que la leur, se décident à agir eux-mêmes ; c'est la naissance du délit par l'intention du délit.

III. — Période d'élaboration

A. — *Naissance de l'idée*

Un jour, la première inspiration anti-légale apparaît. A ce moment, le conflit cesse d'être un état de fait, il évolue vers une solution, et une solution en contradiction avec la loi. Jusqu'ici l'individu a eu une attitude presque purement passive ; emprisonné dans un conflit dont la seule issue naturelle (plus exactement la seule qu'il aperçoive) est barricadée par le code, il a l'idée pour la première fois de franchir le passage interdit, mais libérateur.

En fait, d'autres issues existent, que pour des raisons diverses il n'a pas remarquées, ou qu'il néglige parce qu'elles sont peu séduisantes à première vue. Chacun de nous résoud des difficultés analogues sans recourir aux solutions dangereuses ; quelquefois même nous nous tirons d'affaire par des procédés peu moraux, mais que les juristes, pauvres en idées ou en moyens, n'ont pas su imaginer ou surprendre. Nous restons ainsi dans la catégorie des honnêtes gens ; le délinquant sait le plus souvent qu'il en sort ; pour s'excuser, il dira quelquefois que cette compagnie lui semblait bien douteuse, qu'il y avait remarqué des hypocrites, des peureux et des lâches, et il aura peut-être raison. Quoi qu'il en soit, devant le code, il est condamnable et il le sait. Ainsi le délinquant n'est pas forcément celui qui a tort, c'est surtout celui qui se met dans son tort. En même temps, il trouve sans doute des satisfactions que les autres se refusent, mais elles sont bien maigres, il s'en rendra compte par la suite.

L'idée surgit. Mais d'où vient-elle ? Souvent, il faut bien le dire, elle ne nous appartient pas. L'entourage, les amis (voire les parents), les livres, le cinéma, les journaux : tout cela nous suggère à profusion des solutions à nos ennuis ou à nos désirs — des solutions illégales, bien entendu. On l'a répété cent fois déjà : rien n'est plus

dangereusement efficace que cette diffusion par le journal, le livre et le film, diffusion qui se sert de moyens constamment perfectionnés, publicité qui n'épargne personne, pas même les enfants. Or, la tendance à l'imitation, à jouer un rôle (surtout un rôle de héros, figure sous laquelle est présentée couramment le criminel) tendance si vivace chez l'enfant, est encore active chez l'adulte. Nous en sommes le plus souvent inconscients, et nous serions bien fachés si l'on nous disait que nous jouons le rôle d'un autre.

Dans ce domaine cependant, nous n'aurions pas besoin d'aides ou d'exemples — car l'inspiration personnelle existe, elle n'est même pas réservée aux « mauvaises natures ». Chaque honnête homme, s'il est franc ou s'il a bonne mémoire, reconnaîtra qu'il a eu un jour, l'occasion aidant, les idées les plus saugrenues. Le plus souvent, grâce à un filtrage, les inspirations irrécevables, qui seraient jugées scandaleuses ou impraticables, n'émergent pas à la conscience. Il y a là une fonction intéressante : filtrage inconscient, mais très sensé, très intelligent, fort instruit de nos intérêts et des possibilités du moment ; l'idée d'un ciol, par exemple, ne nous vient pas en société, mais beaucoup l'ont eu dans des circonstances favorables d'isolement. Normalement, l'idée qui vient, c'est l'idée réalisable. D'autres surgissent parfois, que nous sommes obligés de refouler volontairement, mais ce travail, sauf exception, ne nous est pas pénible ; une simple confrontation avec les lois morales ou civiques suffit.

En résumé, filtrage inconscient, ou refoulement précoce actif et conscient ; tel est le double mécanisme par lequel nous nous débarrassons, dès l'origine, de nos inspirations mauvaises et surtout inutiles.

B. — *Délibération*

L'idée a surgi ; nous n'en sommes pas toujours le père légitime, mais cela nous l'ignorons, comme d'habitude. Aussi cette naissance a pu se faire dans une atmosphère de délivrance, et presque de joie. Notre euphorie vient de ce que nous jouissons par avance des satisfactions que nous donnera sa réalisation ; elle représente pour nous un avenir, et un avenir satisfait — ou bien elle est comme une libération anticipée, comme un premier soulagement à nos ennuis, un premier accomplissement de nos désirs. Un instant, elle nous a captivé entièrement, mais cet optimisme d'un moment est bien vite modéré, car nous nous apercevons bientôt des difficultés qu'elle soulève,

Il y a, en effet, nos tendances altruistes, nos notions de solidarité, de charité, de pitié, de respect de la propriété ou de la vie d'autrui, et c'est là un premier obstacle à franchir. On doit dire à la honte de notre espèce que ces sentiments sont en général peu développés. Ce sont les plus élevés, les plus élaborés, les plus délicats, les plus fragiles, les derniers en date. Leur inexistence, leur disparition ou leur affaiblissement est fréquent. Souvent, ils sont bien vite vaincus, et l'idée poursuit sa route, ayant abattu sans peine, au moins provisoirement, ce premier obstacle.

Mais voici d'autres adversaires, cette fois-ci à sa taille ; ce sont les sentiments égoïstes. Le code, en effet, est ainsi fait que nous avons pratiquement avantage à le respecter dans l'immense majorité des cas. De toutes façons, du fait qu'il existe, il nous faut sacrifier ou notre idée, c'est-à-dire notre intérêt du moment, ou notre tranquillité et notre honorabilité, c'est-à-dire nos intérêts permanents. L'intérêt d'un moment est souvent un caprice, et nous savons tous que notre intérêt bien compris, c'est notre quiétude et notre liberté. Certains impatients ou insouciants agissent comme s'ils l'ignoraient.

Autre obstacle à l'idée : après sa naissance, parce qu'elle nous séduisait, nous avons rapidement élaboré une vue d'ensemble de son exécution, une sorte d'avant-projet, et notre idée nous semble bien vite impraticable, tant seraient grandes les difficultés pratiques qu'elles soulèverait : c'était une utopie ; il nous faut, à regret, l'abandonner.

Lutte des tendances contraires, examen des possibilités, travail de pesée du pour et du contre, nous sommes ici en pleine délibération. Les péripéties de ce débat sont d'une haute valeur médico-légale, parce qu'elles nous permettent de nous rendre compte de la valeur réelle des forces en présence. Si l'on pouvait faire une reconstitution véritable de l'acte, ce serait d'abord cette étape qu'il faudrait faire revivre ; elle est la plus instructive, parce que la richesse de l'individu en tendances bonnes et mauvaises y apparaît mieux qu'à toute autre période, et qu'un sujet est d'autant plus normal qu'il se laisse conquérir plus difficilement par l'idée condamnable.

C. — *Décision*

Cependant l'évolution se poursuit. L'individu libre, dieu de ces batailles, ne saurait assister, indifférent et placide, aux délibérations et aux luttes ; c'est lui qui les

préside, et il finit par désigner le vainqueur. Ainsi nous arrivons à l'instant le plus pathétique de l'acte : la décision.

Elle apparaît comme un acte d'auto-suggestion, comme une force de l'individu agissant sur lui-même et sur son avenir pour lui imprimer définitivement une direction donnée, elle est une action hautement personnelle, accomplie en pleine conscience et en pleine liberté. Si l'on dressait, vis-à-vis de l'acte dont on inscrirait les étapes en abcisses, une courbe de la responsabilité aux différentes phases, on atteindrait ici au sommet de la courbe. Partie tout à l'heure, du O des conflits inconscients, elle a monté progressivement. Après, elle va bientôt décroître, et nous verrons qu'à l'exécution, elle sera souvent bien basse. Ici se place la partie la moins automatique, la plus personnelle de l'acte, le moment où nous sommes le plus engagés. La décision, c'est l'époque de notre *volonté*. La délibération nous permettait de connaître les richesses de l'individu, la décision nous en montre l'indépendance et la force. Sans elle, on ne saurait imaginer de responsabilité totale.

D. — *Justification*

La décision, pour se maintenir, a besoin d'une force auxiliaire. Seule, elle nous laisserait mal à notre aise, parce qu'elle n'aurait pas éteint nos scrupules. Au cours de l'exécution future, nous aurions peut-être des hésitations. Comme tout acte de force, la décision, surtout si elle est grave, a besoin de nous paraître un acte de droit. Aussi éprouvons-nous le besoin de nous redire intérieurement que nous avons raison, et nous accumulons les arguments. Quelquefois cependant, il semble que les choses se passent autrement : c'est dans le cas où le conflit à l'origine était un sentiment d'injustice subie : la décision n'apparaît alors que comme le rétablissement de la justice. Mais les commentaires à l'appui de la décision n'en sont pas pour cela supprimés. Nous avons beau être persuadés dès le début d'avoir raison, nous éprouvons tout de même souvent le besoin de nous redémontrer que nous sommes dans la justice, ce qui prouve notre malaise inconscient. De toutes façons, nous pouvons finir par nous convaincre tout-à-fait, et souvent si fortement qu'il sera bien difficile de prouver à certains délinquants que leur justice n'est qu'une justice mercenaire, c'est-à-dire tout autre chose que la vraie justice.

Dans cette période décisive d'élaboration, les moindres imperfections, les plus petites défaillances vont provoquer des modifications importantes dans la façon d'agir.

A la naissance de l'idée, les suggestibles se reconnaîtront aussitôt. Leur idée manquera d'originalité. Ils copieront sur des types de délinquant plus ou moins populaires. Un roman, un scénario, issus d'imagination plus ou moins riches, développant des thèmes plus ou moins adaptés à la réalité, serviront de guide et de modèle ; des descriptions tentantes éveilleront la curiosité.

D'autrefois, il ne s'agit plus de cette suggestion impersonnelle et bénévole ; c'est un homme intéressé et peu scrupuleux qui agit volontairement sur un faible pour lui faire réaliser ses propres desseins. Le suggestionné agit alors : ou bien engagé dans une action qu'il effectuera sans passion, sans intérêt, parfois avec un vague malaise de conscience, mais qu'il n'interrompt tout de même pas, entraîné par une sorte de vis à tergo, par une obligation à poursuivre dont il lui serait impossible de dire le pourquoi : c'est parce qu'elle est en fait la force de l'idée de l'autre, qui a accaparé à son profit l'automatisme psychologique de sa victime. D'autrefois, avant les actes, ce sont les désirs qui ont été suggérés : influence d'un séducteur habile, qui a fini par faire croire à son sujet que la cause qu'il lui fait défendre est sa cause personnelle. Menaces enfin, quand les autres procédés ont échoué, ou qu'ils auraient été trop longs à appliquer, ou quand une résistance quelconque (scrupules de la victime en particulier) s'oppose à la volonté du plus fort. Le faible, alors, n'agira que pour se dégager, pensant choisir pour lui le moindre mal, car la menace du Code lui semble bien lointaine et problématique, surtout par rapport à la menace de son maître.

Dans l'ensemble, on relève ici de graves déficits dans la réflexion ; le sujet est incapable de voir qu'il défend la cause d'un héros imaginaire, ou celle de son inspirateur, et pas la sienne ; il est incapable de prévoir le dénouement de l'affaire dans laquelle il s'engage, dénouement qui sera sans doute très différent de celui qu'il a vu, ou lu, ou qu'on lui a dit. Il ne peut pas imaginer pour son son propre compte, en restant dans le réel ; quelquefois même il ne sait pas qu'on l'entraîne dans le chemin de la délinquance, ou, s'il le sait vaguement, il est incapable d'en sortir. Tous les êtres momentanément ou définitivement faibles, pauvres, impressionables, sont susceptibles

d'être les jouets de telles influences : enfants, hystériques, déséquilibrés, rêveurs, abouliques, ignorants, débiles ; c'est là que vont chercher les forts et les adroits pour trouver ceux qui agiront à leur place ou qui leur serviront de complice.

A côté de ceux qui ne savent pas résister à l'idée des autres, il y a ceux qui ne savent pas s'opposer à leurs propres inspirations. Ici, les troubles se manifesteront :

Au *filtrage*, c'est-à-dire au refoulement inconscient des idées irrécevables : tous les déficits acquis ou congénitaux du sens moral s'y manifesteront. Les alcooliques, les déments précoces, déments séniles, paralytiques généraux auront des inspirations inopinées qui étonneront leurs habitués. Chez les P. G. en particulier, le filtrage, fonction automatique, aura les mêmes ratés que tout l'automatisme du sujet ; l'idée d'un viol en public, d'une rapine devant le propriétaire leur viendra alors qu'ils ont conservé l'aspect d'une moralité irréprochable.

Le refoulement conscient précoce ou inhibition est troublé chez les mêmes malades, ils ne réussissent plus à confronter leurs idées avec la réalité morale. Chez les débiles, c'est le minimum d'énergie nécessaire au refoulement qui manque ; chez les déséquilibrés, les obsédés, ne manquent ni le sens moral, ni, semble-t-il, l'énergie indispensable à ce balayage. Et cependant l'idée reconnue d'emblée comme perverse, mauvaise, impossible, et combattue dès l'origine, va s'accroître, prendre des forces nouvelles au combat au lieu de s'épuiser, envahir peu à peu le sujet tout entier, et pour ainsi dire le submerger.

A la période de délibération, des troubles plus discrets pourront se manifester. Les infantiles s'y montreront incapables de choisir leur intérêt vrai ou futur, préférant leur caprice du moment. Les amoraux n'auront ni hésitation ni scrupules ; les obsédés lutteront au contraire avec l'énergie du désespoir contre l'idée qui les envahit. La *décision* n'existe guère que chez les individus normaux, ou chez les aliénés qui, comme les délirants progressifs, semblent normaux, en dehors de la sphère de leur délire ; c'est elle qui sera le plus souvent absente, qui disparaîtra la première ; elle est au moins synonyme de choix, et choix signifie possibilités multiples ; seuls les individus intelligents, moraux, et énergiques, auront à choisir et pourront choisir. Chez des sujets moins doués, sans qu'ils soient encore les instruments serviles d'une volonté étrangère, on aura l'impression qu'ils sont dominés par les

événements, qu'ils se laissent suggestionner par les circonstances. Leur situation les conduit tout naturellement au délit, et ils n'ont pas le sursaut d'énergie qu'il faudrait pour en sortir. Chez les abouliques et les suggestibles, la décision est prise par un autre.

La *justification* n'existe que chez les scrupuleux ; elle les aide à maintenir leur décision, contre des obstacles moraux qui se redressent après chaque défaite ; le besoin de s'assurer l'appui ou la tolérance de la justice n'existe évidemment que chez ceux que la justice intéresse. Il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de sujets totalement étrangers à toute idée de justice, beaucoup trop même pour qu'on puisse les classer tous parmi les débiles et les déments.

***

Il est fréquent que l'acte ne comporte ni délibération, ni décision, ni justification. C'est ce qui se passe dans les *impulsions* ; ici l'acte passe aussitôt de la naissance à l'exécution, la première intention se porte brutalement sur son objet, même la phase suivante, la préparation est escamotée. L'intervention nulle de la réflexion dans l'acte impulsif, l'absence apparente de tout calcul, de tout contrôle, le déclanchement brutal et la rapidité d'exécution lui donnent une allure quasi-réflexe ; l'individu y paraît peu mêlé, donc peu responsable, et c'est pourquoi le juge ou les jurés auront souvent tendance à l'excuser. Cette notion est tellement courante que souvent le criminel, préparant minutieusement son crime, le préparera précisément sous cette forme de réaction instantanée.

IV. — La préparation

C'est un début d'accomplissement. Ici, l'acte touche au concret, entre dans la pratique. Pour être réussi, il lui faut une double préparation, se confondant en un seul plan ; il s'agit à la fois :

1) d'atteindre le but proposé ;

2) de l'atteindre dans des conditions satisfaisantes de sécurité personnelle (vis-à-vis de la victime et vis-à-vis de la justice).

Sécurité, efficacité, telles seront désormais les préoc-

cupations du délinquant. Son imagination, son sens pratique, son expérience pour ceux qui font du délit une profession ; ou au contraire sa maladresse, son manque de précautions, son impatience à liquider l'affaire, à atteindre le but : autant de facteurs utiles à l'appréciation des dispositions du sujet à la délinquance (il faudrait presque dire prédisposition). Plus un individu utilise ses qualités, ses possibilités intelligentes, pour se préparer, plus il a l'air d'être à l'aise dans son délit, et plus il est dangereux. Parfois même le délit semble stimuler ses facultés : il y a des individus qui n'atteignent au talent que dans ce genre d'activité. Au contraire, une préparation médiocre, mal comprise, bâclée, est le signe d'une réflexion diminuée ou inhibée. Les débiles, les dégénérés, les déments à réflexion définitivement compromise, inconscients des dangers qu'ils courent, incapables d'adapter leurs projets à la réalité, feront une préparation pauvre, ou pas de préparation du tout. Souvent l'homme honnête ne se distinguera pas beaucoup plus. Il est inhibé par son désir d'en finir, par sa sensation d'être mal à l'aise dans l'acte délictueux, sensation dont il souffre autant que du conflit qui l'a poussé jusqu'ici. A la seule évocation de ce qu'il faudra faire, son émotion augmente, il perd de sa lucidité, de son contrôle de soi, ses scrupules l'embrouillent, sa peur le paralyse. Tout cela nuit à la préparation de l'acte, qui aurait demandé du calme, une réflexion longue et profonde. Ainsi la qualité de la préparation, que l'on peut parfois apprécier objectivement par l'enquête, donne des renseignements précieux sur l'attitude du sujet vis-à-vis du délit. Cette époque est cependant moins intéressante que la précédente : tout ce qui suit la décision a déjà un caractère moins personnel, moins original, l'automatisme psychologique y jouant un rôle important. Mais elle est plus facile à analyser et donne des résultats plus sûrs, parce que l'on peut déjà juger sur des faits.

V. L'acte

L'instant décisif est arrivé. Dans une majorité de cas, l'acte est accompli dans un état émotionnel spécial, dont l'intensité est proportionnée normalement à sa gravité. Tout à l'heure, c'était quelque chose comme l'émotion qui accompagne les préparatifs d'une bataille, un branlebas de combat. Maintenant, l'heure H a sonné, quelquefois à l'improviste ou plus tôt que le sujet ne s'y attendait.

Le coupable entre dans un paroxysme émotionnel, dans une atmosphère toute nouvelle, qui ressemble à l'atmosphère d'un combat. Il agit en attaquant, et en cherchant à se préserver, et en refoulant ses scrupules. Cette lutte est souvent mal perçue par la conscience, et encore plus mal enregistrée par la mémoire du sujet. Il y a perte, et perte nécessaire du contrôle de soi ; les instincts primitifs, pour agir à leur guise, inhibent le contrôle supérieur par lequel ils risqueraient d'être arrêtés. En ce moment, le sujet se trouve dans un véritable état crépusculaire. Ce dont il a conscience, c'est de sensations purement physiques et sans signification affective : « J'ai vu rouge »... impression de la vaso-dilatation de la colère, qui injecte les yeux (?). Le criminel de la Sonate à Kreutzer, en assassinant sa femme, n'a qu'une sensation : la facilité avec laquelle entre le couteau. Pour d'autres, c'est l'impression très vague d'une bagarre, c'est une chaleur de sang, etc...

D'autres fois, dans les cas moins graves, conscience et réflexion persistent, l'attitude, les gestes et les paroles du sujet au moment même le prouvent suffisamment ; et cependant le délinquant déclare sincèrement ne pas se souvenir de ce qu'il a dit ou fait : c'est que l'évocation ne sait pas où s'accrocher pour retrouver des faits reliés à une atmosphère d'émotion exceptionnelle, atmosphère qu'il est difficile au délinquant de faire revivre suffisamment ; il n'a plus qu'une impression d'ensemble, impression vive peut-être, mais diffuse, et où les détails qu'on voudrait lui faire avouer sont effacés. Nous avons eu peut-être, au cours de nos colères par exemple, de tels instants, où ce que nous disons est cohérent, expressif, imagé même ; où nous sommes remarquablement éloquents, où nous parlons et agissons avec malice, avec une méchanceté pleine de savoir faire, où nous répondons du tac au tac avec une présence d'esprit inaccoutumée ; et cependant, l'incident passé, nous nous souvenons certes d'avoir été en colère, volontairement méchants et mal polis, mais les mots et les phrases qui nous ont servi nous ont échappé. Cette amnésie partielle, cette dysmnésie plutôt, ne prouve nullement l'absence de conscience au moment même, ou l'absence de réflexion. Aussi état émotionnel pendant l'acte et souvenirs effacés après l'acte sont des faits très fréquents et ne signifient pas irresponsabilité.

Vu par les témoins, l'acte a ses qualités et ses défauts d'exécution. Il peut être systématique, précis, ou au contraire imparfait, soit hésitant et timide, soit à

l'opposé rapide, explosif, brutal et sauvage : ces imperfections sont dues aux vicissitudes de la lutte des instincts. Imaginer qu'on tuera ou qu'on volera n'est pas trop difficile ; tant qu'on reste ainsi dans les velléités, on peut faire taire sa conscience. En face de la réalité, nos instincts altruistes ont des sursauts gênants. Aussi l'homme honnête marche-t-il lentement à son crime. Il hésite, se reprend, il est obligé, s'il veut s'apprêter, de ne pas s'écouter ; à l'instant décisif, s'il ne veut pas être arrêté par le contact physique de l'acte cruel et dégradant qu'il commet, il faut qu'il y aille les yeux fermés : il a donc toutes les chances de faire quelque chose de maladroit. Parfois, il se lance à corps perdu dans un acharnement bestial, pour écraser des retenues et des scrupules eux aussi acharnés. Il faut en conclure que la forme de l'acte (même s'il est accompli plus ou moins dans l'inconscient) n'est pas dépourvue de signification, mais que cette forme demande à être interprétée judicieusement.

De toutes façons, la courbe de la responsabilité tombe ici à O, l'homme ne semble souvent pas agir très différemment de la bête. Mais ce n'est pas une excuse. Car si le sujet n'est plus responsable de sa bête, devenue furieuse, c'est tout de même lui qui l'a amenée à l'endroit d'où elle a foncé. Ici, l'acte anormal est plutôt l'acte accompli sans cet état d'agitation spécial, sans cette poussée d'émotion qui inonde la conscience. Le délinquant à froid, qui mène sa bête au dégat comme s'il la conduisait à la promenade, est un homme auquel il manque quelque chose. Il a soit une incapacité totale d'émotion, symptôme grave, soit seulement une capacité réduite à ce qui le lèse personnellement, cela est plus fréquent, mais encore anormal. Ces anomalies, surtout la première, pénètrent déjà très loin dans le domaine de la pathologie : un crime où le sujet agit comme s'il accomplissait l'acte le plus banal est le fait d'un dégénéré grave ou d'un dément à la période d'état.

Enfin, l'acte peut être accompli dans l'émotion, mais cette émotion est agréable : satisfaction, joie maligne et même volupté. Il s'agit alors de pervers ou de sadiques.

V. - Réactions après l'acte

1) *Attitude immédiate.*

La tension émotionnelle, arrivée à son maximum au moment de la perpétration, va diminuer plus ou moins

vite. L'instinct d'agression est satisfait, c'est l'instinct de préservation ou l'instinct d'altruisme qui vont se manifester.

a) L'instinct de préservation : c'est le plus souvent la fuite, qui s'accomplit dans un état de conscience variable. Chez les uns, il s'agit d'un acte panique, où le coupable, encore dans le crépuscule de tout à l'heure, fuit inconsciemment la vengeance et la justice, et fuit en même temps son acte lui-même par dégoût ou horreur : il ne pourrait pas supporter de contempler, lucide, ce que ses bas instincts, un moment libérés, ont accompli ; chez d'autres, il s'agit seulement de « filer » le plus vite possible, et en laissant le moins de traces possibles, fuite cette fois intelligente. La pleine conscience et la réflexion ne réapparaissent le plus souvent que loin de l'endroit du méfait. Alors le grand soulèvement émotif s'achève, l'état crépusculaire qu'il a conditionné se dissipe. Normalement, l'acte doit reprendre son allure d'acte réfléchi ; la première pensée lucide sera sans doute une vision des conséquences possibles.

b) Instincts d'altruisme : d'autres fois, le délinquant, s'oubliant lui-même, au moins un moment, soigne sa victime, douloureusement étonné par ce qu'il vient de faire à un autre, atterré par l'état de sa victime, et cet étonnement le paralyse, lui fait oublier les précautions qu'il devrait prendre pour s'assurer l'impunité.

Dans quelques cas, aucune réaction ne se produit : le sujet quitte l'endroit en indifférent. Auparavant, il a parfois poursuivi sa victime déjà atteinte, il l'a reprise, achevée ; crime de sujets en déficit grave, dégénérés ou déments.

2) *Réactions secondaires* :

Nous nommons ainsi celles qui se produisent après que le sujet ait repris définitivement ses esprits. Normalement, son acte doit l'occuper encore tout entier. Son attitude peut s'envisager :

a) du point de vue intérieur : sentiments de satisfaction, ou de dépression, de tristesse et de remords ;

b) du point de vue des réactions extérieures, dissimulation ou aveux.

a) *Réactions intérieures.*

Après une période d'excitation, une période de dépression est normale. Maintenant le sujet sera donc calmé

délinquant, c'est son avenir plutôt que le passé. Dans beaucoup de cas, il n'y a pas de remords importants ; le coupable regrette seulement de s'être mis dans une situation fâcheuse, il ne considère pas son acte comme quelque chose de dégradant, mais comme une « bêtise » plus ou moins grave dont il lui faudra subir les conséquences.

Souvent il y a un sentiment ambivalent, mélange de regret et de satisfaction ; dans quelques mauvais cas, il y a indifférence totale ; la joie persistante, l'attitude de triomphe sont rares, car un désir comblé ne laisse pas souvent l'individu satisfait ; la satisfaction pure ne se rencontre en fait que chez les dégénérés ou les aliénés dangereux. Quelques fois enfin le remords existe, mais il est inconscient et inapparent, on ne le devine pas autrement que par les réactions qu'il provoque : vis-à-vis de son acte, sans se sentir coupable, le sujet essaye de se disculper : il recherche dans les circonstances tous les éléments qui peuvent atténuer sa responsabilité ; il accuse intérieurement sa victime, il minimise la portée matérielle ou morale de ses actes. Il réussit parfois peu à peu à s'innocenter vis-à-vis de lui-même ; nous verrons cette *réaction d'innocence* devenir presque délirante dans une de nos observations.

Mais le coupable n'a pas à se défendre devant sa conscience seulement ; il a une autre accusatrice plus redoutable : la justice.

b) Réactions extérieures.

L'attitude adoptée sera une attitude de précaution, de dissimulation, ou d'aveux. La dissimulation, plus ou moins bien montée, marque l'intention consciente d'échapper à la justice. L'aveu est soit un acte spontané de repentir sincère, chez un sujet décidé à payer le prix et à réparer, soit un acte réfléchi, calculé dans le but d'obtenir une atténuation de peine, soit même, si le coupable se croit dans son bon droit, un premier mouvement pour mettre la justice de son côté contre ceux qui pourraient l'accuser.

Après l'arrestation, il y a les réactions et l'attitude devant le juge et devant le médecin. Devant le juge, l'attitude du sujet est : attitude sincère, intention de dire toute la vérité ; ou défense d'une thèse. De la cohérence de la thèse, de la perfection des raccords avec les faits, on peut juger une fois de plus de la qualité de la réflexion du sujet ; cette manœuvre peut donc, si le juge est plus

et même abattu ; normalement aussi sa conscience doit l'accuser (peut-être d'autant plus facilement qu'il est satisfait, au fond, et que le but est atteint, irréversible. Il faut dire que ce qui occupe d'ordinaire l'esprit du perspicace que le délinquant, se retourner contre lui. Devant le médecin, l'attitude du prévenu et sa façon d'être seront, pour le diagnostic de la responsabilité, des éléments aussi précieux que l'examen mental lui-même. Le sujet défendra une thèse médicale, élaborée bien entendu d'après sa conception de la médecine ; ou bien il exagérera plus ou moins consciemment ses symptômes ; ou bien il copiera sur les aliénés qu'il a pu antérieurement observer. Imagination, exagération, imitation : autant d'éléments pour juger, aussi bien ou mieux que par les réponses du sujet (souvent inutilisables) de ses facultés et de sa présence d'esprit. Cette attitude du sujet, attitude active, où il essaye de faire quelque chose, est intéressante. C'est le seul moment où le psychiatre voit le sujet agir dans la réalité, faire un effort personnel et orienté vers un but, le seul moment où il peut le juger par d'autres moyens que par l'examen clinique habituel ou indirectement par les rapports, témoignages, etc...

Pour être complet, il faudrait enfin étudier les *réactions lointaines* devant le tribunal, devant la condamnation, devant l'épreuve de l'emprisonnement. Mais l'expert n'a pas, sauf en cas de récidive, de tels éléments à sa disposition. Toutefois, quand un cas heureux pour son travail lui permettra de connaître les réactions du sujet à des condamnations antérieures, d'étudier son « intimidabilité », sa perméabilité aux leçons de l'expérience, son indifférence devant son sort ou au contraire son adaptation à sa situation nouvelle, il recueillera ainsi de précieux éléments pour la connaissance de l'individu. Son intérêt pour soi, pour la vie, son ingéniosité à rendre sa punition supportable, permettront de juger de la portée d'une condamnation nouvelle. Un sujet indifférent à la détention est indifférent à lui-même et à la liberté. C'est un gros anormal, à soigner dans un asile plutôt qu'à punir dans une prison.

VUE D'ENSEMBLE

Reconstituer l'acte médico-légal dans sa vérité, c'est-à-dire à la fois dans son aspect extérieur et dans sa signification profonde, c'est prendre l'individu dans un passé souvent lointain et ne l'abandonner qu'à la prison, après le jugement. C'est écrire parfois un véritable roman, dont le titre est banal, mais qui s'enrichit bientôt de découvertes inattendues ; c'est s'obliger à être patient et minutieux, à interroger l'individu à plusieurs reprises pour l'aider à se souvenir, pour en retirer tout ce qu'il peut rendre.

A titre de résumé, et pour donner une vue d'ensemble de l'acte médico-légal, nous indiquons les points essentiels de sa reconstitution :

1) Rétablir l'atmosphère du ou des conflits à l'origine, conflits apparents et conflits sous-jacents.

2) Naissance de l'idée et son cheminement à travers l'individu :

Idée personnelle ou empruntée. Naissance tantôt brutale, tantôt lente, précautionneuse, insensible, surtout pour les actes graves nécessitant une accoutumance progressive à l'idée. Cheminement à travers l'individu, depuis l'inconscient jusqu'au centre de la personne : chemin long ou écourté, encombré d'obstacles plus ou moins importants. En un mot, conquête de l'individu par l'idée et résistance de l'individu à cette conquête.

3) Après cette phase de lutte, phase de collaboration : l'individu s'est mis à la disposition de l'idée pour organiser sa réalisation pratique. Cette collaboration ne va pas sans incidents, la préparation est un travail imposé à un vaincu par son vainqueur, il y a des mouvements de révolte plus ou moins vite étouffés.

4) Atmosphère de l'exécution.

5) Attitude du sujet après l'exécution.

Plus brièvement encore, en considérant le comportement du coupable comme une série de réactions à des situations successives qui s'enchaînent automatiquement, on peut voir en raccourci l'acte médico-légal de la façon suivante :

1) Réactions du sujet au conflit.

2) Réactions du sujet à l'idée délictueuse ou criminelle.

3) Réactions du sujet à l'acte lui-même (avant, pendant et après).

4) Réactions du sujet à l'accusation (de sa conscience et des juges).

5) Réactions du sujet à la condamnation.

CLASSIFICATION
DES ACTES MÉDICO-LÉGAUX

Le schéma que nous venons de donner tend à décrire un type conventionnel ; il nous instruit sur la complexité de l'acte, son mécanisme et sa durée. Mais il ne fait pas ressortir suffisamment la variété des actes médico-légaux dont l'expert est invité à juger. Le crime d'un épileptique, qui enfonce brusquement son couteau dans le dos d'un passant, celui d'un jaloux exaspéré et celui d'un bandit qui assassine pour voler ne se ressemblent en rien. L'acte a une double originalité du fait qu'il est la réaction d'un individu donné à une situation donnée. Pour avoir une perspective de la variété des actes délictueux ou criminels, nous allons essayer de dégager maintenant quelques types de réactions médico-légales.

Du point de vue de la responsabilité, il y a deux grands modes de retentissement d'une tendance sur la psychomotilité :

1) L'action se passe dans l'inconscience ; l'auteur est, par définition, irresponsable ;

2) L'action est connue du coupable, il était lucide lorsqu'il l'a exécutée. On peut envisager sa responsabilité.

I. — Actes purement inconscients

Nous ne considérons plus ici l'éclipse physiologique très passagère de la conscience au moment de l'exécution elle-même, en rapport avec une vague affective intense, mais les modifications pathologiques durables de l'état de lucidité normal. Vouloir en faire la description serait s'obliger à pénétrer trop de chapitres de la pathologie mentale. Nous rappelons que ces états d'in-

conscience sont fréquents, notamment dans les épisodes de confusion et d'onirisme, dans le somnambulisme, l'hypnose, l'hystérie, l'ivresse, l'épilepsie, et nous allons indiquer seulement les difficultés du diagnostic rétrospectif.

En effet, l'expert a toujours à en juger rétrospectivement, par l'intermédiaire des témoins ou par le témoignage du sujet lui-même.

Par les témoins, on arrive à reconstituer tant bien que mal le comportement de l'individu ; cependant il reste souvent de grosses lacunes : le témoin voit ce qui est extérieurement frappant, mais il reste incapable de fournir des détails intéressant le diagnostic. Les états d'ivresse sont presque toujours remarqués, l'allure est en général caractéristique. D'autres fois, dans l'absence épileptique par exemple, l'allure peut se rapprocher singulièrement de celle de l'individu lucide. La poursuite d'un but peut être manifeste ; l'acte peut être cohérent, ordonné, exécuté posément ; bien plus, il arrive que le sujet réalise dans de tels états des velléités, des désirs plus ou moins conscients, et même des intentions plus ou moins arrêtées de l'état de veille. Plus l'action est compliquée, plus l'acte incriminé cadre avec le passé du sujet, plus il se présente comme adapté à ses intérêts, et plus on hésite. Seule l'amnésie peut discriminer rétrospectivement de tels états : or, ce symptôme essentiellement subjectif inspirera une méfiance légitime.

Le plus souvent, certes, ces actes, même compliqués, ne sont que la réalisation délirante d'une tendance ; ils ne sont pas très parfaits, pas très actuels ; ils sont plus le reflet d'une vie intérieure autonome que le fait d'une exploitation judicieuse des événements extérieurs. Mais il y a des cas où il est vraiment impossible de se prononcer ; et l'on trouve dans la littérature les opinions les plus variées sur le diagnostic de la responsabilité dans ces cas difficiles. Une autre difficulté, c'est celle des cas limites, des cas de demi-conscience. Par bonheur, l'affection qui en fournit le plus, l'ivresse commune, n'est plus considérée par la loi comme atténuant la responsabilité, quel que soit le degré de conscience du sujet. Pour les autres cas, on ne peut donner aucune règle, le diagnostic de la responsabilité aura la même valeur que le talent et le bon sens de l'expert.

Mais nous n'avons pas jusqu'à présent fait état du témoignage du coupable lui-même : c'est cependant lui qui est le mieux placé pour juger rétrospectivement

de sa lucidité : en principe un état conscient laisse des souvenirs, un état inconscient n'en laisse pas, il y a amnésie.

Or, il y a deux catégories de coupables : les menteurs et les individus sincères. Il faudra essayer de manœuvrer les premiers pour voir si vraiment l'amnésie invoquée est réelle, leur tendre des pièges pour les mettre en contradiction avec eux-mêmes ; on n'y arrivera pas toujours. Il faut se rappeler aussi que souvent l'impression de continuité de la personne et d'unité du Moi n'est pas troublée par les éclipses de la conscience. Quand on rapporte à un sujet ce qu'il a pu faire pendant une période d'inconscience, il a l'impression qu'on lui raconte des fables, il est prêt à affirmer que réellement il n'a pas commis de tels actes, qu'ils lui sont tout-à-fait étrangers, et cela même s'il sait qu'il a eu un mouvement d'absence (parce qu'on lui a dit ou parce qu'il s'en est rendu compte). Il y a là une contradiction dont il ne faut pas trop faire état, elle est plus logique que psychologique.

Supposons maintenant que le coupable soit sincère. Il ne faut pas oublier que la mémoire est loin d'être un mécanisme enregistreur et reproducteur objectif ; elle est singulièrement influencée par les états affectifs : les désirs, la crainte, la honte, exercent sur la manière dont se groupent nos matériaux mnémiques une influence profonde. Des détails sans intérêt pour le sujet, ou qu'il a intérêt à cacher, ne sont pas inscrits. Si cependant les faits que le coupable ne voulait pas noter ont réussi à s'introduire en lui et à se maintenir, il peut se produire peu à peu un refoulement ou une transformation destinée à les rendre acceptables pour l'amour-propre. Tout cela explique pourquoi certains faits conscients ne seront pas enrégistrés, pourquoi d'autres passeront vite dans l'oubli ; pour d'autres, l'anamnèse se modifiera progressivement, et cela en dehors de toute supercherie.

D'où la nécessité d'être très circonspect quand le coupable déclare ne pas se souvenir (surtout si cette amnésie est un signe isolé).

II. — Actes conscients

Ici, l'individu se rend compte de l'acte qu'il commet ; cela ne veut pas dire encore qu'il y participe, ou qu'il y participe tout entier. Selon qu'il est ou n'est pas engagé

personnellement dans l'acte incriminé par le fait qu'il y a réfléchi, on peut distinguer :

1° Actes conscients et non réfléchis ;

2° Actes conscients et réfléchis.

Actes conscients et non réfléchis

Dans ces cas, la personne est comme le champ d'action de forces qu'elle ne commande pas ou dont elle n'a pas le contrôle. Elle les constate, avec indifférence, embarras, étonnement ou regret, sans pouvoir les modifier. Il y a en quelque sorte divorce entre l'inconscient qui agit et la personne consciente qui constate.

1) *Impulsions*. — Les forces inconscientes semblent vouloir gagner par surprise, en manœuvrant le contrôle supérieur ; elles agissent avec une rapidité qui ne laisse pas au moi le temps de réagir : ce sont les impulsions. Au moment où la personne pourrait intervenir, pour sauvegarder la morale et surtout ses intérêts permanents, l'acte est déjà commis. D'autrefois, les tendances mauvaises agissent non plus par ruse, mais par force ; elles attaquent de front, avec une violence qui s'accroît jusqu'à la victoire : il s'agit des obsessions.

Dans les deux cas, l'action se passe en général brusquement : Elle fait figure de soupape de sûreté. Elle a l'air d'une « décharge explosive » après une excitation plus ou moins brève ou plus ou moins longue. Elle a un caractère brutal et rudimentaire ; elle manque de spécificité ; l'intelligence et les capacités du sujet ne sont pas requises, il n'y a notamment ni préparation de l'acte, ni souci du préjudice qui peut en résulter pour le sujet. Ces phénomènes de décharge peuvent s'observer chez des individus normaux en état d'hypertension affective. Ils forment un îlot tranchant sur l'ensemble du comportement : c'est pourquoi on les juge souvent avec indulgence. Plus souvent, il s'agit de personnalités primitives, non formées (enfants, débiles) ou diminuées, soit passagèrement (fatigue, ivresse, neurasthénie, états d'épuisement), soit définitivement (toutes démences). Aussi, ce type de réaction est-il appelé par Kretschmer « réactions primitives ».

2) *Actes autonomes*. — Ce sont des actes moins primitifs, plus compliqués, mais qui restent étrangers à la personne totale : l'acte a été accompli sans que le sujet pense à autre chose, sans qu'il y ait interposition des

valeurs morales ; les obstacles intérieurs qui devraient normalement se dresser n'apparaissent pas. L'acte peut avoir été accompli avec précaution et méthode, sans le moindre trouble de la conscience ; la tendance et l'action qu'elle provoque forment un ensemble bien coordonné et rationnel, mais elles sont dissociées du reste de la personne : telle cette jeune bonne de la campagne, citée par Kretschmer, jeune fille timide et douce, qui réalise comme un acte absolument naturel le meurtre de deux enfants confiés à sa garde, au cours d'un épisode affectif hypertendu produit par le « mal du pays », et qui déclare ensuite, avec sincérité semble-t-il, que son crime constitue pour elle une énigme incompréhensible.

Le passage immédiat d'une excitation à la psychomotilité de réponse, sans intervention de la personne, s'observe à chaque instant dans la vie courante et pour des actes indifférents : c'est ce qu'on appelle l'habitude. Pour que cela se produise dans des actes originaux et graves, qui font figure d'événements dans l'histoire de l'individu, il faut : 1) ou bien un état affectif d'intensité extrême : ainsi s'explique le suicide à deux chez les amoureux, réalisé avec une facilité qui étonne ; 2) ou bien un état de fragilité psychique anormale : puberté, état d'épuisement ; 3) ou bien une dissociation psychique passagère mais inquiétante, symptôme d'une affection mentale au début.

Actes impulsifs, actes autonomes, ces catégories se ressemblent par le fait qu'il n'y a pas interpolation de la personne totale entre la tendance et l'exécution. Kretschmer a appelé ces réactions « actions de circuit » ou de « court-circuit », le circuit parcouru à travers la personne étant plus court que d'habitude, ou prenant des voies accessoires.

3) Enfin, le divorce est réel : il est un signe de la désagrégation de la personne : ce sont les actes accomplis par *phénomène d'emprise*. Le sujet dira, avec sincérité sans doute, qu'une force étrangère à lui-même l'a contraint de parler, penser, agir comme il l'a fait. Parfois, il a obéi à des voix impératives. Dans la plupart des cas, il ne semble pas beaucoup regretter ce qu'il a fait. Il s'agit toujours de malades, délirants progressifs ou schizophrènes.

Actes conscients et réfléchis

Ce sont les « réactions de la personnalité » de Kretschmer.

Ici, la personnalité consciente prend une part active à l'acte, lequel constitue une expression frappante et rigoureusement spécifique de l'individualité tout entière.

La réflexion peut être modifiée de deux façons :

1) Soit congénitalement et globalement diminuée, chez les déments, chez les dégénérés, débiles, faibles d'esprit. Ici, la lenteur des opérations mentales, leur rareté, leur caractère élémentaire, les insuffisances du jugement et de l'autocritique, les troubles de l'imagination donnent à la réflexion une allure fruste, un aspect inachevé que l'on retrouve dans leurs activités habituelles et surtout non habituelles, aussi bien que dans l'acte médico-légal lui-même. Victimes de la risée populaire, ces sujets sont incapables, comme on dit communément, de se « débrouiller » dès qu'ils sortent de leur routine, et l'acte médico-légal est frappé au coin de ces insuffisances comme toutes leurs initiatives.

2) Soit partiellement modifiée ; les troubles sont réduits à une zone affective déterminée : le cas le plus typique est celui du délirant progressif, chez lequel la néoformation délirante entraînant au délit respecte absolument la réflexion dans tous les autres domaines. En dehors de la pathologie, dans la vie courante, nous voyons que tous les états affectifs modifient la réflexion d'une façon chronique : fait banal, proverbial même, on entend couramment : « aveugle comme l'amour » ; « on ne saurait être partie et juge », etc... Il y a un raisonnement de l'avare, un raisonnement du jaloux, un raisonnement de l'égoïste, etc..., etc... Toutes les idées et tous les complexes modifient la réflexion, la déforment à leur profit : complexe d'infériorité, de déconsidération, d'injustice, complexe maladie, complexes sexuels. En définitive, la réflexion ne fait que recouvrir l'attitude interne de la personne, et l'acte qu'elle engendre est le miroir de cette attitude. C'est elle qu'il faudra par conséquent essayer d'imaginer. On y arrivera par l'étude des circonstances d'une part, et de personne d'autre part ; nous avons déjà exprimé en effet que l'attitude d'un sujet est la réaction d'une personnalité donnée à une situation donnée. La situation extérieure se reconstitue facilement d'après le dossier. Quant à la reconstitution de la personne totale, elle est plus laborieuse ; on n'aboutit souvent qu'à un résultat incomplet, et c'est pourquoi tant d'actes réfléchis apparaissent bizarres et restent inexpliqués.

OBSERVATIONS

Nous n'adopterons pas de schéma fixe pour l'étude de ces observations : nous préférons exposer chaque cas particulier avec le plan qui lui est le plus favorable. Chaque fois, nous chercherons à connaître les motifs, par la compulsion du dossier et l'interrogatoire du sujet, et les mobiles, par l'étude psychologique du délinquant.

Cette recherche des facteurs apparents ou cachés nous permettra de tenter une reconstitution de l'acte, et de montrer comment les anomalies de la personne ont pu troubler son mécanisme.

La responsabilité du délinquant sera diminuée en proportion des facteurs dont l'intervention occulte ou manifeste a échappé à sa connaissance ou à son contrôle.

L'observation I est un type de comportement de sujet fort. Un homme vigoureux, passionné de justice, renverse tous les obstacles qui se dressent à l'accomplissement d'un désir qu'il considère comme légitime.

L'observation II est un type de comportement de sujet faible. Au lieu de dominer les événements, il est dominé par eux. Passif et suggestible, il se laisse entraîner dans une série de circonstances dont il ne tire personnellement aucun profit apparent.

L'observation III est intermédiaire. Il s'agit encore d'un sujet faible, dominé par sa femme, exploité, berné, qui semble pardonner, dont la passivité fait croire à l'indulgence, et chez lequel la tolérance aux vexations n'est qu'une pseudo-tolérance : il accumule ses états d'âme, et après quelques sursauts de révolte sans efficacité et sans conséquence, il se « dégonfle » un jour par un acte inopportun et brutal.

OBSERVATION I (Observation du Professeur Lagache)

Cas T. Inculpé de désertion à l'intérieur en temps de guerre.

1° *Les faits.*

Le soldat T. Joseph, de la X^e^ section de C.O.A., s'est absenté de son corps sans autorisation, depuis le 17 octobre 1939. Il a été arrêté chez lui par la gendarmerie, le 29 octobre.

Mobilisé quelques jours avant la guerre, T., âgé de 38 ans, cultivateur à H... (Bas-Rhin), a été affecté au service frigorifique de la place de X..., où il donna satisfaction par sa conduite et sa manière de servir. Lui-même ne paraît pas avoir été satisfait du travail qu'on lui demandait, et qui consistait en soins fatigants à donner à un grand nombre de porcs. Il déclara à l'un de ses chefs « qu'il ne voulait pas se fatiguer afin de pouvoir, après la guerre, travailler encore pour sa famille ». Cependant, il s'acquittait de sa tâche avec conscience. Il s'inquiétait pour les siens (il a laissé à la ferme sa femme avec deux enfants en bas âge et une sœur paralysée), pensant qu'ils étaient dans la gêne et le besoin. Il espérait obtenir une permission agricole de trois semaines et fit envoyer un certificat de la mairie. Déçu de ne pas obtenir la permission à laquelle il estimait avoir droit, ne pouvant plus résister au besoin d'aller voir ceux qu'il avait quittés, il se revêtit de ses habits civils qu'il avait gardés, mit dans sa valise ses effets militaires et, le dimanche 15 octobre, quittait son corps vers 7 heures du matin. A 10 heures, il prit sans difficultés un train pour S..., d'où il gagna à pied son village. Là, il rentra ses récoltes de betteraves et commença ses semailles. Il pensait rejoindre son corps au bout de 21 jours. Les gendarmes l'arrêtèrent le 29 octobre.

2° *T. vu par les témoins, dans le passé et le présent.*

L'acte reproché contraste avec le passé militaire du prévenu. T. fit son temps dans la marine de 1921 à 1923 et obtint le certificat de bonne conduite ; sa manière de servir fut appréciée favorablement.

Il a souffert de troubles mentaux vers 1932. Un certificat du Docteur Y... affirme qu'il y a quelques années, T. a été hospitalisé pendant dix jours à la clinique psychiatrique de Strasbourg. L'enquête apprend qu'il ne supportait la vue de personne, qu'il se cachait dans la paille et se sauvait dans les bois. Ces faits sont en accord avec le caractère taciturne et renfermé que l'entourage prête au prévenu. En effet, par rapport à ses camarades, T., parlant mal le français, comprend mal et se fait mal comprendre. On lui prête un caractère difficile, taciturne, renfermé, un « tempérament impulsif » ; d'après l'avis d'un médecin, il peut « sous l'influence d'une exaspération, commettre des actes répréhensibles ». Il ne tolère pas qu'une injustice soit commise à son égard. Son lieutenant, frappé de

son souci de ne pas se fatiguer pour pouvoir après la guerre travailler pour sa famille, va jusqu'à penser « qu'il ne jouit pas de toutes ses facultés ».

Enfin, T. a été condamné, en 1937, à 25 fr. d'amende pour injures et diffamation publiques.

3° *Examen de l'inculpé.*

Sujet se présentant normalement et en bon état physique. Il comprend le sens de l'examen dont il est l'objet et s'y soumet de bonne grâce. On réalise rapidement avec lui un bon accrochage intellectuel et affectif ; il se raconte lui-même d'une façon satisfaisante.

T., lors de la mobilisation, a rejoint l'endroit désigné par son fascicule avec un camarade. Il était d'autant mieux disposé qu'il pensait que son absence ne durerait pas plus de trois semaines. Quand on l'interroge, il reconnaît en réalité que (comme tout mobilisé d'ailleurs), il a ressenti cette gêne à quitter les habitudes, les intérêts, le confort et les affections du foyer, mais il n'en parle pas spontanément.

A X..., pendant sept semaines, il a été employé au service frigorifique ; il avait avec un camarade la mission de donner quotidiennement la nourriture à plus de mille porcs. T. s'y est mis courageusement, a assuré son service même pendant une période où il fut enrhumé, sans se présenter à la visite médicale. Son camarade et lui ont demandé du renfort, mais ce renfort n'a pas été fourni régulièrement ; aussi devaient-ils souvent achever seuls un travail considérable. Il s'en est plaint à son lieutenant, en lui exprimant notamment qu'il avait peur de nuire à sa santé en se fatigant trop ; dans ces conditions, il aurait préféré aller au front.

Lorsqu'on parla de permissions agricoles, T. fut soulagé ; il comptait rentrer ses récoltes, labourer et faire ses semailles, et ainsi soulager sa femme, seule à la ferme, mère de deux petits enfants et enceinte de plusieurs mois. Elle lui envoya un certificat du maire de la commune. A quelques jours de là, on fit savoir à l'appel qu'aucune permission agricole ne serait accordée. T. demanda à sa femme un second certificat du maire, puis un certificat médical déclarant qu'elle était enceinte. A un appel suivant, le lieutenant informa les hommes que la femme de l'un d'eux avait envoyé un deuxième certificat, mais « qu'il n'y avait rien à faire ici ». T. pensa qu'il s'agissait de lui. Il crut comprendre que dans le service auquel il était affecté, il n'y aurait pas de permission avant très longtemps. Il se sentit d'autant plus lésé que, dans les formations voisines, les cultivateurs obtenaient des permissions, sous condition d'apporter un certificat à leur retour. Même des gens qui n'étaient nullement cultivateurs en auraient obtenu.

A la suite de cet incident, T. tombe dans un état d'anxiété croissante, avec phénomènes d'angoisse et insomnie. Ses inquiétudes pour sa famille lui « pèsent sur le cœur ». Il fait des prières

pour recevoir une permission. Pour se soulager, il fume abondamment ; il n'a pas bu plus que de coutume.

Cette crise se dénoue après plusieurs jours (il ne sait plus combien). La décision de la désertion est prise un samedi soir, entre 2 et 3 heures, la veille même du départ. T. en fit part à ses camarades, qui ne lui firent aucune objection. « Si les gendarmes me prennent, disait-il, je m'en fous ». Le caractère grave et contraire à la discipline de son acte ne lui échappait nullement. Lui-même, à diverses reprises, avait fait des représentations à des camarades qui s'absentaient illégalement le dimanche. Mais il estimait, cette fois, étant donné son cas, être dans son bon droit.

Il part le lendemain matin, prend le train, arrive à S... dans dans l'après-midi et gagne H... à pied, sous une pluie battante. Lorsqu'il frappe à sa porte, il fait nuit noire. Sa belle-mère, qui ouvre, s'attend si peu à le voir qu'elle ne le reconnaît pas, puis elle s'exclame : « Sepele » ! (diminutif de Joseph en dialecte alsacien) : il lui conseille de ne pas crier si haut. Sa femme accourt, se met à pleurer, lui pleure aussi, elle s'inquiète : « Qu'est-ce que tu as fait ? Tu n'a pas de permission. Tu va être puni, on va t'envoyer au front, te fusiller ! Il faut que tu partes dès demain ». Mais Sepele reste sourd à ces abjurations ; il est trop convaincu d'être dans son bon droit pour changer d'attitude. Ses intentions ne paraissent pas bien fixées : peut-être retournera-t-il au bout de trois semaines, peut-être pas ; ce qu'il ne veut pas, c'est retourner au frigo. Il va se remettre au travail ; il attendra que les gendarmes viennent le chercher.

Actuellement, tout en maintenant qu'il a été victime de plusieurs injustices, il reconnaît qu'il s'est mis en faute et a encouru une sanction. Mais sur le plan purement moral, son acte lui apparaît non comme une faute, mais comme une juste réparation, comme un acte de courage qu'il n'a pu accomplir sans une protection surnaturelle.

4° *Sa vie vue par lui-même.*

Né en 1901, de parents assez pauvres, T. n'a pas eu une enfance heureuse. Son père, homme honnête, était cependant de caractère difficile ; il s'emportait facilement, était souvent exigeant et sévère avec les siens, il était entêté, et pas toujours juste. Sa mère mourut en 1911 d'une paralysie.

Il a fréquenté l'école jusqu'à 14 ans, âge règlementaire. Il était assez bon élève, mais assez entêté, et ne supportait pas l'injustice. Après l'école, il s'est mis à travailler à la ferme paternelle, mais il ne s'entendait pas avec son père qui ne lui donnait pas assez d'argent. Il songea à secouer cette tutelle, et à partir pour vivre à son compte. Une fois il quitta la maison pendant trois mois.

De 21 à 22 ans, il fit son service dans la marine ; à son retour à la maison, de nouveaux conflits surgirent avec le père. Pour

manifester son mécontentement, il faisait de temps en temps la « grève » pendant trois à quatre jours. Le père tombe malade en 1926, et ne peut plus travailler, mais le conflit n'en subsiste pas moins.

Autre conflit, celui-ci d'origine génito sexuelle. Pendant des années T. a vainement lutté contre des habitudes solitaires, qui lui paraissent avoir été non seulement coupables, mais pernicieuses pour sa santé. Ce n'est qu'au cours de son service militaire qu'il aurait eu, à de rares occasions, des relations complètes avec des prostituées. Dans son village, il ne sortait jamais, il a bien fréquenté des jeunes filles, mais n'a jamais eu avec elles des contacts qu'il considère comme défendus.

Troublé par ces conflits, T. présente entre 1932 et 1935 un état de dépression qui nécessite une période d'hospitalisation à l'Hôpital de Strasbourg. Il se décrit ainsi lui-même :

Perte de tout intérêt positif, indifférence aux lieux et aux personnes ; et même impression d'hostilité, qu'on lui en veut, qu'on dit du mal de lui. Il tend à quitter le monde, à se replier sur lui-même. Intérieurement, sentiment de diminution de la vitalité et de la valeur personnelle ; il a conscience d'être tout à fait comme mort, il a de profonds sentiments de culpabilité, liés notamment à son attitude envers son père et à ses habitudes de masturbation. Profondément anxieux, secoué d'angoisses paroxystiques, il ne dort plus et c'est à peine s'il mange. Il se cache dans la grange, il se sauve dans les bois. Une fois, il y reste huit jours sans boire et sans manger.

Cette situation se prolonge avec des oscillations de mieux et d'aggravation qu'il est impossible de reconstituer.

La guérison survint en 1935 dans un délai très court ; en deux jours tout était fini. Cette guérison rapide apparaît à T. comme miraculeuse ; il l'attribue à l'intervention de la Sainte Vierge, qu'il avait eu la pensée d'invoquer et de prier de tout son cœur.

Avant, il était comme un enfant, il avait toujours peur. Maintenant, il se sent vivant et fort, le travail lui est facile, il a confiance en lui-même, et ne connaît plus les affres du péché. Sa sœur Madeleine a présenté, parallèlement à lui, un état analogue, ayant duré trois ans, et elle a guéri en même temps que lui : tout cela est dû à la protection de la Mère de Dieu, dont il sent la présence dans son cœur : « Çà, c'est mon courage ».

Depuis, l'intercession de la Sainte Vierge s'est manifestée dans divers événements heureux de sa vie (mariage, issue favorable d'un procès où il avait d'abord été injustement condamné).

La passion de la justice apparaît encore lors de la succession du père, au cours de laquelle une sœur plus jeune a essayé de le frustrer. T. a réagi vigoureusement, et il s'est brouillé avec elle.

L'interprétation religieuse ne se limite pas à la seule existence de T. Elle intègre les événements mondiaux de l'heure

présente. Dieu ne veut pas la guerre, et la guerre est un leurre. Maintes fois, Dieu a sauvé la France, par l'intercession de Sainte Jeanne d'Arc, de Sainte Bernadette, et la France reste la nation la plus proche de Lui. Mais elle s'est écartée de Lui par l'athéisme, la débauche et le désordre ; dans l'armée, il n'y a pas assez d'ordre et de discipline ; malgré la sévérité, c'est la pagaïe. Il faut que la France revienne à Dieu, car un grand châtiment la menace. On lui fait remarquer alors que sa conduite récente est en opposition avec ses principes : il s'arrête, pris d'une vive émotion, se met à sangloter, se détourne, se cache le visage dans les mains. Après l'avoir laissé un moment à son émotion, on essaye de le ramener à l'entretien interrompu. Mais il s'y refuse avec humeur, presque avec hostilité : Ce n'est plus la peine, on l'a dérangé, il ne dira plus rien ; en insistant pour qu'il éclaire son attitude, il déclare qu'on lui a représenté « avec force » sa culpabilité ; il exprime des doutes sur la qualité de médecin de son interlocuteur. Il se peut que celui-ci ait revêtu l'uniforme pour le tromper, aucun papier ne pourrait le convaincre.

D'ailleurs, la justice des hommes peut le condamner ; il est « sûr et certain », non seulement de son droit, mais de l'action décisive qui l'a inspiré. « Je pensais : la Mère de Dieu m'a aidé trois ou quatre fois, ça c'est mon courage, je n'ai pas peur ; ils peuvent m'envoyer au front, je l'avais demandé avant. La Sainte Vierge m'aidera au front. Si c'est la mort, je n'ai pas d'angoisse de la mort ».

Discussion

En reprenant l'acte médico-légal depuis ses origines jusqu'à l'instant de l'examen, nous constatons :

A l'origine, un conflit profond. T. est arraché brusquement à son home, il laisse sa famille sans soutien. Placé dans un milieu inhabituel, vivant avec des gens dont il comprend mal la langue, il est chargé d'un travail qui le fatigue et risque par conséquent (estime-t-il), de compromettre son avenir et celui de sa famille.

Beaucoup de mobilisés ont été dans une situation analogue, et beaucoup ont eu les mêmes sentiments. Chez T., le conflit prend une acuité particulière du fait de sa sensibilité. Très attaché et affectueux, il dissimule au départ son chagrin par une attitude dégagée et optimiste qui ne durera pas.

Le conflit qui va provoquer directement l'acte est greffé sur le précédent : il est animé par le sentiment d'une injustice commise à son égard : c'est l'incident de la suppression des permissions. T. a un sentiment extrêmement vif de la justice et une vigueur à réagir contre l'injustice qui lui est faite, dont sa vie montre de nombreux exemples. Ces injustices, ce sont celles du père à son égard, celles du maître d'école, l'injustice d'une condamnation à un procès où il a raison, l'injustice dans la répartition de l'héritage du père, l'injustice d'un travail au-dessus des forces d'un seul homme. Chaque fois il a souffert

et chaque fois il a réagi : il a fait « la grève » chez son père, il a quitté la maison, il a porté sa cause en appel, il s'est brouillé avec sa sœur, il a réclamé auprès de son lieutenant : il n'est pas de ceux qui se laissent faire.

Cette fois, c'est le refus d'une permission à laquelle il a droit deux fois : comme cultivateur et comme soutien de famille. Cette permission, qu'il a vu accordée à d'autres à la légère, on la lui refuse. Il insiste d'abord pour l'obtenir par la voie légale, on lui oppose une nouvelle fin de non-recevoir. Ainsi la solution normale à tous ses désirs s'évanouit, il doit retourner à son pénible travail sans espoir de revoir avant longtemps les siens.

Dès lors, il entre dans un état d'agitation, d'angoisse, d'insomnie, dont il se souvient mal, puisqu'il ne sait même pas s'il a duré longtemps ou pas : dans cet état, la notion de temps s'estompe. Il a beau prier, la solution n'arrive pas ; l'inquiétude s'enfle, prend un caractère indéniable d'obsession, elle emplit le jour et trouble la nuit.

Un samedi, le sentiment de justice a un sursaut et prend le dessus : T. ira sans permission, puisqu'on ne veut pas lui en donner. La décision a laissé un souvenir vif, il se souvient que c'était entre 2 et 3 heures de l'après-midi, elle semble donc aussi avoir été rapide. Nous ne savons pas si elle termine l'angoisse et si le sujet est soulagé. Toujours est-il qu'il cherche auprès de ses camarades une justification et une approbation : il ne trouve pas de blâme.

On peut dire à ce moment que l'histoire de l'acte est virtuellement terminée, parce que l'attitude de T. ne se modifie plus. Il n'est plus que l'homme de la réparation d'une injustice. Pas d'hésitation pour le départ ni d'affolement, le voyage se passe normalement ; à l'arrivée, les conseils et les prières des siens, obstacles à l'accomplissement de la justice, sont aussitôt repoussés. Il ne prend aucune précaution pour se dissimuler : un champion de la justice ne se cache pas. Appréhendé, il reconnaît s'être mis dans son tort devant les hommes, mais devant Dieu il est en règle, et c'est l'essentiel. Il n'a aucune réaction dans le genre de celles qu'on pourrait attendre, notamment aucun remords.

* * *

L'acte se passe d'un bout à l'autre en pleine conscience et en pleine réflexion : mais nous voyons cette réflexion singulièrement modifiée :

1° Modifiée *par sa passion pour les siens*, passion bien aveugle et qui donne à ses actes un caractère peu réfléchi et presque désespéré. T. ne songe qu'à les retrouver, il ne pense pas au tort qu'il leur fait, il n'a pas calculé le déshonneur que peut entraîner sur eux une condamnation dégradante, ni la gêne matérielle qu'elle peut leur apporter pendant de longues années.

Il sait cependant qu'il sera signalé, et que, un jour pas très lointain, il sortira de chez lui entre deux gendarmes. Il le sait, mais il n'y pense pas.

2° Modifiée *par sa passion pour la justice*, qui lui donne à la fois la force et l'assurance dans l'action. La justice et Dieu dont elle émane sont avec lui : que lui importe le reste ? Cette passion pour la justice n'est pas toujours égoïste, elle est teintée d'une certaine impartialité : vis-à-vis des hommes, il reconnaît s'être mis en faute, il est prêt à payer. D'un autre côté, l'idée ne lui vient pas de se faire passer pour irresponsable, de demander une réduction de peine, lui qui a été trois ans malade.

3° Modifiée par son sentiment orgueilleux de *sécurité intérieure*, d'assurance inébranlable, de conviction absolue qu'il transpose dans sa vie religieuse : il a depuis longtemps la certitude d'être protégé et même inspiré par la Sainte Vierge. Ce patronage l'élève au-dessus de la masse et place la valeur de ses vues au niveau de celles du Chef de l'Etat.

Soulignons en outre :

1° *La susceptibilité*, qui se remarque dans l'incident avec l'expert, en même temps que la tendance à la méfiance.

2° *Une hyperémotivité* indiscutable, se manifestant au cours de toute sa vie, avant son acte, et pendant l'examen, et une tendance à l'inquiétude dont les paroxysmes prennent un caractère d'angoisse et d'obsession indéniable. L'épisode d'allure mélancolique qu'il présente dans ses antécédents en est une preuve (que lui-même ne songe pas à invoquer, se défendant absolument d'être fou) et si T. en est à présent guéri, la tendance subsiste, elle est congénitale.

3° *Une rapidité et une vigueur* dans l'exécution voisines de l'impulsivité. T. est un passionné de justice et un scrupuleux, mais il n'est ni lent, ni hésitant, ni timide. Ses décisions sont sans appel, il exécute aussitôt, il ne recule jamais.

***

Le complexe dominant, et tel qu'il apparaît dans une vue d'ensemble de l'acte et de son auteur, est le *sentiment d'injustice subie*, amenant la révolte. Avec lui, l'orgueil, le sentiment de sécurité intérieure, l'imperméabilité au raisonnement, aux conseils ou aux prières d'autrui, la croyance à une protection surnaturelle, l'attitude de prophète, l'unité et la systématisation des pensées, la chaleur de la conviction, la susceptibilité et la méfiance sont les signes d'une *constitution paranoïaque* évidente.

L'absence d'interprétation morbide à allure de persécution fait cependant écarter le diagnostic de paranoïa proprement dite. T. à aucun moment dans l'affaire ne se sent personnellement visé. Malgré les anomalies signalées et les incidents qu'elles provoquent, T. est susceptible d'une participation féconde à la vie sociale, il n'est pas désinséré de l'ambiance. Aussi ne peut-il être considéré comme un dément.

Cependant, dès la période des conflits, l'outrance du sentiment de justice, le caractère angoissant que prend chez lui une inquiétude légitime, puis la rapidité d'une décision qui n'est pas discutée, l'hypertrophie de l'assurance intérieure, qui efface toutes les réactions (notamment les précautions et les remords) que l'on trouverait normalement chez d'autres pendant l'exécution et après elle — telles sont les principales anomalies de l'acte ; leurs rapports avec les anomalies de la personne sont évidents.

L'importance de ces anomalies doit faire considérer la responsabilité de T. comme largement atténuée pour l'acte envisagé.

OBSERVATION II (Observation du Professeur Lagache)

Cas F. Soldat au X^e^ régiment d'artillerie, inculpé de trahison.

1° *Les faits.*

Le canonnier F., 21 ans, se trouvant le... 1940 au café, a lié conversation avec un civil assis à une table voisine. L'homme l'a questionné sur ses fonctions ; apprenant qu'il était employé au P.S. comme téléphoniste, il l'a engagé à recueillir des informations et à les lui transmettre ; il pourrait le retrouver à la Pépinière. F. s'est alors fait remarquer par son insistance à questionner, à écouter les conversations des officiers, à lire des documents se trouvant à sa portée, à prendre des notes, à demander à un camarade de lui transcrire certains documents à la machine. Il a rencontré deux fois à la Pépinière l'homme dont il avait fait la connaissance au café et lui a transmis divers renseignements. Dénoncé au Commandement et arrêté, il a fait le... octobre des aveux complets.

A été également impliquée une femme P..., maîtresse de F., à laquelle il aurait dicté des listes de chiffres apparemment dénués de sens.

2° *Renseignements sur le prévenu ou F. vu par les témoins.*

Le témoignage de ses camarades lui est peu favorable. F. se vantait de ses relations avec la femme P., racontait qu'elle lui faisait des cadeaux. A l'un il déclare : « C'est un chameau, mais elle paye bien ». A l'autre, il raconte qu'elle est de la police des mœurs, qu'elle gagne trois mille francs par mois. Dans

l'antichambre du Tribunal Militaire, il raconte qu'il a fait la traite des blanches, il plastronne : « Je suis aussi fort qu'eux, je ne mangerai pas le morceau ».

Le témoignage de la femme P. elle-même ne lui est guère plus favorable. Elle dit de lui : « C'est un drôle de personnage ». Il l'aurait menacée de coups de couteau si elle l'abandonnait, mais elle ne paraît guère avoir pris au sérieux cette menace. Quant aux chiffres qu'il lui a dictés, il ne lui a jamais expliqué ce qu'ils signifiaient, elle n'a jamais compris : « Si elle voulait en savoir davantage, il lui ferait son affaire », lui avait-il déclaré.

L'enquête faite à son village est aussi défavorable : il aurait été mal noté à l'usine où il travaillait ; sa probité était douteuse, sa réputation mauvaise ; il était très nerveux, mais ne buvait pas. Sa mère le décrit comme un nerveux, souffrant depuis le jeune âge d'une maladie héritée de son père et demande son internement dans un asile.

Dans son passé militaire enfin, on retrouve des punitions nombreuses, huit en tout, la plupart pour des motifs banaux. En février 1938, F. a été notamment condamné à deux mois de prison avec sursis pour « désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets ». F. a donné alors comme motif de son acte « qu'il était mal vu à son corps et qu'il avait été rayé du peloton des élèves gradés ». Ses chefs le décrivent comme un impulsif, un faible : l'un d'eux l'apprécie de la façon suivante :

« Caractère faible et indépendant. Conscient de la faute qu'il va commettre et des sanctions qui vont en résulter, il agit. Il admet la punition comme un châtiment de sa faute, il sait qu'elle est méritée, mais elle ne constituera pas une leçon. Plus tard, au gré d'un caprice, il recommencera. Ce n'est pas un mauvais garçon, il exécute les ordres qu'on lui donne et ne murmure jamais. Il est correct avec les gradés et n'est pas mal vu d'eux. »

Examen du prévenu.

Jeune homme de 21 ans, il se présente aux différents examens de la même façon. Paraissant sincère dans l'ensemble, il frappe par sa lenteur, la pauvreté et l'imprécision de ses réponses. F. n'est pas un débile, mais il manque de dynamisme intellectuel ; un fait démonstratif en est la teneur de ses évocations mnésiques : ses souvenirs sont vagues, imprécis, même lorsqu'il s'agit d'événements récents ou importants pour lui. Aussi l'accrochage intellectuel est-il laborieux. Il en est de même au point de vue affectif : F. manque de dépendance, on n'arrive pas à avoir avec lui un véritable contact interhumain.

L'acte médico-légal vu par le coupable.

Voici le récit que F. donne des faits qui lui sont reprochés :

C'est dans un café qu'il aurait fait la connaissance de son « complice ». « On était assis à la même table, on a entamé la discussion. On a parlé de tout, de futilités, puis de ce que je faisais ». Apprenant qu'il était téléphoniste au P.S., l'homme

lui a demandé où ça se trouvait, ce qu'on y faisait ; il lui a dit qu'il pourrait le revoir, s'il le voulait, à la Pépinière. F. ne dégage pas les motifs qu'il pouvait avoir de revoir cet homme, il n'éprouvait pas pour lui de sympathie particulière : « J'ai pas réfléchi, j'ai pas pensé que c'était un espion ». Cependant, c'est à partir de ce moment qu'il s'est mis à écouter, à prendre des notes sur les corvées, sur les travaux de batterie, sur leur progrès.

Quelques jours après, F. se rend à la Pépinière. L'inconnu y était ; il ne l'a pas vu longtemps, un quart d'heure. L'homme l'a interrogé sur le fonctionnement d'appareils que F. ne connaissait pas. Il lui a demandé des copies de télégrammes en langage conventionnel. Il ne lui a pas proposé d'argent. Cependant, F. a commencé « à se douter », mais « sa conviction n'était pas affirmative ». Il a copié un télégramme, tout au moins des fragments de télégramme, copie qu'il a conservée. Il a encore écouté les conversations, mais n'a pu recueillir que des renseignements sans importance.

La troisième entrevue a eu lieu quelques jours plus tard. « C'est difficile à préciser le sujet de conversation ». L'homme a laissé entendre qu'il rémunèrerait les services de F., « on verra plus tard ». « Là, avoue F., j'ai commencé vraiment par me douter » Cependant, il ne prend pas de décision : « je l'aurais revu, peut-être pas ». « Je n'étais pas non plus décidé à continuer ». Le jour suivant, il était en prison.

Son attitude actuelle.

Actuellement, il avoue ses torts, demande à se racheter, mais il minimise sa faute : « Ce que j'ai donné n'a pu servir à grand chose ». Il se trompe peut-être. Quoiqu'il en soit, il a maintenant la notion exacte de la nature de sa faute et de la sanction qui l'attend. « Le juge d'instruction m'a dit : t'aurais droit à douze balles ». Sans doute, ressent-il le besoin de réparer ; mais son attitude est plutôt une résignation inerte, un abandon passif à l'enchaînement des circonstances dans lequel il est engrené ; on ne sent pas l'inquiétude que l'on attend en pareil cas. Il parle de la menace qui pèse sur lui comme si elle n'était pas sérieuse, souvent avec un sourire déconcertant.

Antécédents. Sa vie vue par lui-même.

Le père, cultivateur, est mort à 36 ans d'une affection cérébrale « la cervelle et le sang se sont transformés en pus ». La mère a toujours été bien portante. Le ménage a eu cinq enfants dont plusieurs morts en bas âge. Restent une sœur plus âgée de trois ans, entrée en religion, et lui. La mort du père, survenue alors qu'il avait sept ans et demi, paraît l'avoir affecté. Si son père avait vécu, dit-il, il l'aurait fait marcher droit. « Il était bon envers tous, surtout pour moi ». C'est à ce seul propos que l'expert voit le prévenu envahi par une émotion un peu profonde. A l'école jusqu'à dix ans, puis au séminaire jusqu'à quinze ans, il est un élève moyen, il n'a pas redoublé de classe.

Vers quinze ans, il a cessé de travailler, les études ne lui plaisaient plus, « j'en avais mare, je ne faisais plus rien ».

Entre quinze et dix-huit ans, il revient vivre entre sa mère et sa grand'mère. Il a d'abord travaillé dans une usine de tissage. Il n'aimait guère ce travail pénible et peu rémunérateur. Il a abandonné au bout de dix-huit mois, pour devenir apprenti épicier.

Dans la même période se développe un de ces conflits familiaux banaux à l'adolescence. F. reproche à sa mère ses exigences : elle lui réclamait plus de 175 fr. de pension, elle voulait toujours économiser, lui reprochait ses dépenses. « Tu n'arriveras jamais à rien » disait-elle. F. reconnaît qu'il n'a pas toujours été un bon fils, déférent et obéissant ; plusieurs fois il est parti trois ou quatre jours ; mais il lui semble aussi que sa mère n'était pas bonne pour lui : elle l'aurait de son côté mis plusieurs fois à la porte ; elle était injuste et lui préférait sa sœur, faisant entre celle-ci et lui-même des comparaisons défavorables qui l'irritaient.

La manière d'être, les occupations et les goûts de F. au cours de son adolescence sont également instructifs. Le trait le plus frappant est son impuissance à s'attacher à qui que ce soit. « Je n'arrivais pas à tenir à une femme », explique-t-il ; il n'a connu de femmes que « par passage » ; il discutait et « quand ça me passait par la tête : t'en as assez ? C'était fini ». Aucune amitié, aucune camaraderie durable. Des copains au hasard des rencontres : « Je préfère être seul ». Sa religion est surtout une habitude : il « faisait ses devoirs ». A la fin, il se relâchait. Il ne s'est jamais intéressé à la politique et n'a jamais fait partie d'aucune société. Il s'est engagé en février 1937. Après son service, il est entré dans les mines de potasse, travail assez dur, mais plus rémunérateur que le tissage.

Discussion

Nous avons ici un acte accompli en pleine lucidité. Etudions sa genèse.

L'histoire de la vie et l'examen de l'inculpé nous montrent que F. souffre d'un *complexe d'infériorité*. C'est, en effet, un être inférieur. Du point de vue de l'intelligence proprement dite, il est moyen, il présente un niveau de développement satisfaisant, et même une instruction un peu au-dessus de l'ordinaire. Mais les anomalies de la personnalité n'en sont pas moins évidentes ; elles sont de deux ordres :

1° Emotivité et affectivité rudimentaires ; F. ne s'est jamais attaché à personne, il n'a jamais agi pour un intérêt supérieur.

2° Manque d'esprit d'initiative, paresse, absence de dynamisme intellectuel, passivité.

Cette inertie intellectuelle et affective en fait un sujet peu séduisant : aussi, rien d'étonnant à ce qu'il suscite peu d'intérêt et qu'il soit jugé sans valeur partout où il passe : chez lui, chez ses patrons, au peloton par ses instructeurs, enfin par ses maîtresses. Avec elles, il n'a certainement pas toujours eu l'initiative des séparations. La femme P., en tous les cas, le considère comme « un drôle de personnage », c'est-à-dire au fond un type pas très intéressant. Elle a manifesté l'intention de le quitter, et elle ne prend guère ses menaces au sérieux.

Ainsi rejeté de l'affection et même de l'attention de tous, F., depuis sa jeunesse, souffre inconsciemment : c'est ce que montre son chagrin de la mort du père (qui, au moins, s'occupait de lui), les réactions de révolte au foyer familial sous forme de fugue, la réaction de désertion après l'incident de radiation du peloton : « j'étais mal vu », explique-t-il lui-même avec amertume. Enfin, quand sa maîtresse veut le quitter, il l'a menace de mort, prouvant ainsi une déception réelle. La fugue hors de la maison, la désertion, les menaces, en même temps qu'elles manifestent son dépit, sont des réactions spectaculaires destinées à fixer sur lui une attention et un intérêt qu'il n'a pas su conquérir au jour le jour.

Or, un soir qu'il est au café, seul comme d'habitude, un voisin engage la conversation. Il lui parle avec amabilité, discute avec lui de choses indifférentes. Puis, le contact établi, il l'interroge sur ce qu'il fait, sur les détails de sa vie, en un mot *il s'intéresse à lui*. Et voilà ce qui lie F. à cet individu : il est attiré sans s'en rendre compte par des marques d'intérêt auxquelles il n'est pas accoutumé. Aussi se rend-il aux rendez-vous proposés ; il travaille de son mieux, dès le premier jour, à soutenir son rôle d'homme intéressant, il se renseigne, prend des notes, écoute les conversations : tout cela ne l'occupait guère la veille. L'espion a dû sentir bien vite qu'il avait à faire à un sujet anodin et faible, et dont il pourrait tirer à peu de frais des profits importants. Il le sent à sa disposition, et ne lui offre de l'argent que lorsqu'il voit un commencement d'hésitation. Or, l'amour de l'argent n'est pas étranger à F., on le voit dans ses disputes avec sa mère, dans ses vantardises d'amant entretenu, dans son désir de gagner le plus possible en travaillant le moins possible. C'est le seul lien affectif qu'on puisse relever dans sa vie, et on peut supposer qu'attiré par un gain facile, F. aurait continué s'il n'avait pas été arrêté. Notons toutefois que l'intérêt matériel n'est pas ici au premier plan : l'affaire aurait pu être pour lui une « occasion », mais il ne semble pas l'avoir cherchée. Ce qu'il cherchait inconsciemment, c'était qu'on s'intéresse à lui.

En plus de l'intérêt direct ou indirect qu'il y trouve, en plus de la suggestion, il semble que F. prenne plaisir à tenir un rôle, à jouer au détective. Le fait de dicter des listes de chiffres à la femme P., n'a pas un caractère strictement utilitaire, c'était soit pour s'amuser, soit pour s'exercer, soit pour faire

l'important. Incapable de faire quelque chose de positif et d'original dans la vie réelle, il dissimule son apragmatisme par des attitudes de supériorité, par des activités mystérieuses et inédites, il veut jouer à l'homme fort et astucieux.

Tout cela explique l'aspect franchement anormal de l'acte. On n'y découvre aucun motif implicite ou explicite, on n'y voit aucune délibération, aucun combat, aucun calcul de son intérêt réel, aucune décision. Pas davantage de précautions, ou de dissimulation : son zèle évident le désigne immédiatement à l'attention de tous. Au total, cette trahison est un fait sans sérieux, sans relief, sans pathétique. Psychologiquement, dira l'expert dans son rapport, F. n'est pas le héros d'un crime de trahison.

Cependant, F. sait qu'il fait quelque chose de défendu. Mais peu lui importe. Les premiers scrupules lui viennent au moment où il se rend compte, par l'avidité de son associé, que ce n'est pas lui qui est intéressant, mais les documents qu'il apporte. Inconsciemment, il éprouve une déception : alors il commence « à se douter ». Entraîné malgré ce doute, incapable de rompre, il continue ; son manque d'imagination et d'affectivité l'empêche de comprendre la gravité de ce qu'il fait ; il ne réfléchit pas, il ne se rappelle pas que les renseignements fournis, apparemment insignifiants peut-être, sont l'origine de déductions précieuses pour l'ennemi (les conférences et les affiches le lui ont rappelé bien des fois). Toutefois, il a eu une hésitation, l'espion l'a senti et va chercher à l'intéresser non plus par sa sympathie, mais par son argent. F. aurait-il continué ? Nous avons déjà dit que c'était au moins possible. En tous les cas, l'idée de lui est jamais venue, même quand il était « presque sûr », de signaler son inconnu aux autorités compétentes, de manœuvrer pour le faire appréhender et d'en avoir ainsi la conscience et le cœur nets. Devenu indifférent dès qu'il s'est rendu compte de la qualité de la sympathie dont il est l'objet, il aurait tout simplement laissé tomber ce suspect dont il ne sait même pas le nom d'emprunt.

Enfin, devant une condamnation qui s'annonce sévère, par indifférence vraie ou par manque d'imagination, F. garde un sourire sans signification.

En résumé, l'acte présente de grosses anomalies ; on y retrouve tous les stigmates de la personne de F., depuis l'origine jusqu'aux réactions finales. Ces stigmates et leur traduction dans le comportement au cours de l'acte envisagé peuvent être résumés ainsi :

Indifférence émotionnelle et affective. Déficit de l'instinct d'activité, suggestibilité, vantardise et mythomanie puériles, tendance à la rêverie et à l'isolement : ces signes permettent de faire entrer sans peine le sujet dans la catégorie des « schizoïdes ». Attiré par une sympathie dont il ne distingue pas d'abord le caractère insolite, dominé par la suggestion, F. se laisse entraîner à tenir un rôle qu'il joue avec application, mais sans intelligence. Indifférent, terne et sans passion, il

sait qu'il trahit, mais ne le sent pas. Inerte et sans initiative, il est incapable de sortir d'une situation au moment où elle ne l'intéresse plus. Placé enfin devant la condamnation qu'il sait avoir encourue sans en paraître imaginer la signification grave, il se montre une fois de plus sans désir, sans remords, sans vie. La participation de sa personne, évidente et accablante à l'examen immédiat des faits, se réduit singulièrement quand on regarde l'ensemble avec le moindre recul.

La responsabilité est atténuée.

OBSERVATION III (Observation du Professeur Lagache)

Cas B. Inculpé de meurtre sur la personne de sa femme.

1° *La genèse* : reconstitution de la vie en commun de B. et sa femme, jusqu'au crime.

Martin B., 28 ans, fils d'ouvrier, est le dernier de cinq enfants. Son père, ouvrier tourneur de son métier, a changé souvent d'emploi ; il était probablement alcoolique, et est mort prématurément.

Martin a eu une enfance à peu près normale ; il a été en classe jusqu'à 13 ans, mais il y a mal travaillé, manquait souvent, était paresseux et distrait. A 13 ans, il a quitté l'école sans savoir grand chose et est entré à la filature de Bl...

Favorisée par le milieu assez libre de l'usine, la vie amoureuse de Martin se développe précocement ; vers quinze ans, il a déjà, pendant plusieurs mois, une maîtresse attitrée, âgée elle-même de seize ans, et ce n'est qu'un épisode parmi beaucoup d'autres aventures rapides, surtout sexuelles. Il n'a pas encore dix-huit ans quand il fait la connaissance d'Andrée C., sa future épouse ; elle en a quatorze. Quelle est l'intensité de cette affection ? Est-elle réciproque ? Il n'est pas très fixé. Elle lui aurait plu, elle avait une figure sympathique. A dix-huit ans, Martin quitte la filature, et il cesse de voir Andrée. L'a-t-il oubliée ? « Je l'avais dans le sang », explique-t-il. Depuis cette époque, en effet, le nom d'Andrée est tatoué sur son avant-bras gauche. Cependant sa fidélité ne dépasse pas cette manifestation à peu près bénévole, puisque bientôt il fréquente une « jeune fille », jolie, gentille, qui était dans une maison publique. Elle y était entrée après un « coup de cafard » et aurait voulu qu'il la fît sortir « pour la marier ». Il n'a pas voulu l'épouser parce qu'il craignait d'être trompé quand il partirait au service militaire ; c'est le seul motif qui l'a arrêté ; aujourd'hui, il commente « j'aurais mieux fait de la faire sortir, j'aurais été plus tranquille ».

En 1933, au service militaire, il a obtenu le certificat de bonne conduite. Il a fréquenté une jeune fille qui était disposée

à l'épouser, mais elle avait une mauvaise conduite, avait eu un enfant, faisait la noce, alors il a rompu.

Jusqu'en 1936, Andrée est abandonnée ou presque. Il ne fait que la rencontrer par hasard ; il a entendu dire qu'elle avait une mauvaise conduite ; c'était bien un peu une déception pour lui, mais il n'était pas jaloux, elle était loin de lui.

En 1936, au retour d'une période militaire, il revoit Andrée. Elle a déjà un enfant. Ils recommencent cependant à se fréquenter, sans que leurs relations soient complètes : il avait peur de lui faire un autre enfant. Le père d'Andrée lui demanda s'il voulait l'épouser : il accepta malgré l'enfant, espérant qu'elle aurait une meilleure conduite. La date du mariage fut fixée.

Ces premières fiançailles furent rompues à la suite d'une dispute : elle lui avait refusé un rendez-vous, prétextant qu'une visite était attendue chez elle ; il apprit qu'elle était allée au bal à L. et avait dansé avec un camarade. Il lui demanda des explications, elle maintint son excuse. Il rompit de sang-froid, dit-il.

Cette deuxième séparation n'a rien de dramatique : il ne la fréquentait plus, mais la voyait de temps en temps. Elle avait pour amant un ouvrier des chemins de fer. Il lui est arrivé de jouer au café avec son successeur ; il ne pensait plus à elle, n'avait ni regret, ni jalousie, il pensait simplement que son rival avait plus de chance que lui.

Un jour, retournant à B. qu'il avait quitté depuis quelque temps, Martin tombe sur Andrée qui lui demande des nouvelles et lui offre de reprendre les relations. Après avoir hésité, il se rend au rendez-vous qu'elle lui a donné. On ne parla plus du passé, il ne lui fit pas de reproches, et ils se fréquentèrent de nouveau. Au bout de quelque temps, les parents d'Andrée lui demandèrent encore une fois s'il voulait l'épouser. Il apprend alors qu'elle attend un deuxième enfant. Il accepte de le reconnaître et il est même disposé à reconnaître le premier enfant : mais le père de celui-ci payait déjà une pension aux grands-parents qui l'élevaient.

Le mariage fut fixé au .... juillet. La famille de Martin fit de l'opposition, mais il répondit qu'il était assez grand pour savoir ce qu'il avait à faire. Quelle est la chaleur de cette deuxième reprise ? Il a du goût pour elle et désire l'arracher à sa mauvaise conduite, et lui-même veut « se racheter ». Et cependant il n'a rien d'un adorateur : à un témoin il a déclaré qu'il épousait « la vache et son veau » et il a proféré des menaces au cas où sa femme ne lui serait pas fidèle. Pendant ces secondes fiançailles, Andrée n'a pas une attitude moins dégagée : en mai, elle a encore un amant, le jour de son mariage, elle lui déclare : « Je me marie avec lui mais je le prends comme parapluie ». Martin eut vent de ces incartades, il y eut quelques incidents et quelques explications, mais « il n'avait pas de preuves bien en mains » ; alors il ferma les yeux.

Le mariage eut lieu à la date fixée. Le jeune ménage n'est

pas longtemps un ménage modèle, l'union des époux n'étant pas meilleure que ne le fut celle des fiancés. Certes, il y a de bons moments, des promenades bras dessus, bras dessous, de l'insouciance ; il y a aussi des périodes troublées à cause de l'inconstance de la femme. Sa conduite, explique-t-il avec un geste de la main, était variable. Elle fréquentait une femme peu sérieuse. Les nuits où il travaillait, il a remarqué à certains indices qu'elle devait sortir pour rentrer avant son retour. Il a été jaloux, a fait des reproches à sa femme et l'a giflée.

Petite accalmie à la naissance de l'enfant en octobre 1937. Andrée se tient plus sérieuse jusqu'à la fin de l'année, elle est assez fatiguée. L'hiver est passable, mais au printemps, le conflit se réveille en même temps que la nature. Andrée devient négligente dans son ménage, son attitude envers son mari perd toute gentillesse. Il la soupçonne de fréquentations mais ne peut vérifier ses soupçons. Il découvre un jour un bock à injections prêté par une amie, Madame L. Nénette, femme de mœurs légères, et à certaines constatations il pense qu'elle « s'en est fait descendre un ». Les discussions deviennent de plus en plus vives, il la gifle souvent, elle se défend avec les ustensiles du ménage. Finalement, elle lui fait comprendre que tout le mal vient des médisances du voisinage. Ils quittent alors B. pour s'installer à H., village voisin. Mais la conduite d'Andrée ne devient pas meilleure. Prétextant aller à L. chez ses parents, aider à la lessive (sa mère est malade), elle fréquente un garçon boucher.

Ils finissent par se séparer, lui retourne chez sa mère à B., elle reste chez ses parents à L. Cependant, il continue à la surveiller. Un jour, en passant à L., il la voit à la fenêtre, rigolant avec un homme. Dès lors, c'est assez : Martin B. fait une demande de divorce.

Mais voici l'alerte de septembre 1938. Mobilisé, il passe par L., prétextant le désir de voir l'enfant « vu qu'il porte mon nom ». Malgré sa demande en divorce, il a des rapports avec sa femme, car, dit-il, il voulait « profiter d'elle ». Séparés, ils s'écrivent des lettres tendres et l'une lui apprend que depuis leurs derniers rapports elle est enceinte : il éprouve des doutes, mais les garde pour lui. A son retour, se joignant à la bonne volonté universelle de paix, il finit par la reprendre et retire sa demande en divorce, « voulant effacer tout ce qu'elle avait fait ».

Mais la paix est une chose bien fragile. Bientôt il doit lui reprocher ses mauvaises fréquentations, notamment Madame L. Nénette ; il la soupçonne d'infidélité avec un nommé Léo..., qui aurait eu des rapports avec sa belle-mère et peut-être avec sa femme avant le mariage. Le fils de Léo... serait dans le même cas. Accusée, Andrée proteste et ne fléchit jamais dans ses dénégations.

L'enfant attendu naît en mai 1939, huit mois seulement après la réconciliation : il en fait la remarque à sa femme, qui répond péremptoirement qu'il compte mal et que, d'ailleurs,

l'enfant lui ressemble beaucoup ! Il se sent au total assez content de ce deuxième enfant « légitime ». L'atmosphère du baptême est joyeuse. Puis les disputes continuent, et l'idée du divorce le reprend.

La mobilisation de septembre 1939 aggrave le conflit. Andrée, qui a « fait semblant de pleurer », au départ de son mari, écrit peu. D'après le voisinage, elle se « dérange beaucoup » depuis qu'il n'est plus là, notamment avec des militaires. Le plus marquant de ses amants est un certain W..., cette liaison durera jusqu'à la fin.

Martin arrive en permission le 11 décembre, sa femme n'est pas là. Quand elle revient, elle se trouble, raconte qu'elle vient de faire une commission. Il la gifle. Ouvrant un tiroir, il trouve un écusson militaire, elle explique qu'elle l'a trouvé et gardé comme porte-bonheur : il la gifle encore. Ils se boudent, mais le soir se réconcilient sur l'oreiller. Cependant, leur manière d'être a changé, entre eux s'est glissé un froid permanent. Lui est pris du désir de la voir mourir, sans qu'il pense encore à provoquer lui-même cette mort. Il songe au divorce, une fois de plus, il veut se venger en lui faisant supprimer l'allocation militaire. Sa mère lui raconte l'inconduite d'Andrée pendant son absence, inconduite souvent arrosée jusqu'à l'ivresse. Il aurait préféré ne pas penser à tout cela : « ça me dégoûtait la vie comme je l'avais ». Mais il n'avait pas d'idées noires et n'aurait jamais pensé au suicide. Il pensait plutôt à « refaire sa vie ». Mais il hésitait à divorcer « à cause des enfants », dit-il. Andrée de son côté ne nourrissait pas précisément des sentiments d'attachement éternel. Voici le dialogue qu'elle tint un jour chez son coiffeur : « Votre mari est en permission ? — Oui, pour dix jours. Il s'en va mercredi, vivement qu'il foute le camp, je n'ai pas besoin de lui. — Vous n'allez pas le voir à T. ? (son corps y était au repos). — Il peut bien crever, s'il attend que j'aille le voir il attendra longtemps. »

Sa permission finie, Martin repart. L'échange de lettres qui suit est une alternance de disputes et d'apaisements. Le... février, au cours d'une permission à E., il apprend par un cousin que sa femme a quitté le domicile conjugal avec les enfants et les meubles. Elle a été aidée par un militaire et s'est installée chez Madame L. Nénette. Il part aussitôt pour B., il arrive, recueille quelques informations, puis se rend à la gendarmerie pour porter plainte en vol contre sa femme et son complice ; puis, accompagné d'un gerdarme, il se rend au domicile de Nénette. D'abord, on n'ouvre pas, puis après sommation du gendarme, la porte s'entr'ouvre. Il aperçoit sa femme, il s'élance, la gifle à la volée (d'après le gendarme, il lui aurait donné deux coups de poings à la figure). Elle se met à saigner du nez. Le gendarme s'interpose et fait sortir Martin. Sa femme le regarde par la fenêtre, il attrape une brique et la lance dans la vitre. Mais Andrée s'est défilée, trop roublarde pour se laisser surprendre. Le gendarme donne alors à Martin l'ordre de partir et de rejoindre son unité. Il obéit, non sans avoir déclaré : « Tu

vois, voilà les carreaux qui sautent, j'aurai une permission en mars, et alors ce sera le sang qui coulera. »

Là-dessus, Martin se redécide à demander le divorce ; cependant il hésite encore, et sa femme ne semble pas avoir renoncé à mettre la main sur lui. Comme la plus fidèle et la plus chaste des épouses, elle lui parle d'un prochain colis, d'une montre en réparation, elle lui annonce ses règles et lui fait part de son désir de coucher avec lui. Dix jours plus tard, elle lui envoie la plus virulente de ses lettres, où elle le menace d'une façon imagée, mais non équivoque : « Il y en a qui te gardent un chien de leur chienne, surtout ne tombe pas dans leurs pattes quand tu reviendras, car je te jure que tu ne repartiras pas au front, à force de chercher la petite bête tu pourrais la trouver ». Elle retourne la page et ajoute en tête : « Malgré tout, je penserai à toi. Bons baisers, peut-être les derniers ».

Martin a-t-il été ému par ces menaces ? On peut en douter. Ce qui est sûr, c'est qu'il en a fait et en fait encore grand cas. Il en parla autour de lui. Avant de partir en permission, il voulut laisser la lettre au bureau de sa compagnie. Il en a par conséquent saisi l'importance juridique éventuelle, soit pour accuser ceux qui l'attaqueraient, soit pour s'innocenter lui-même au cas où les circonstances l'amèneraient à frapper quelqu'un, en particulier sa femme.

Dans la lettre du lendemain, Andrée a l'air de se repentir, elle lui serre la main « en attendant mieux ». Le 26 et le 28 février, elle lui écrit encore des lettres tendres. Mais elle n'est toujours qu'une hypocrite impénitente : le 24 février, elle a reçu une lettre d'un certain A., adressée à « ma chère et tendre amie », qui ne laisse guère de doutes sur ses infidélités.

Martin arrive en permission le 2 mars. Il va chez sa mère, se met en civil, et commence aussitôt des démarches hostiles à Andrée ; il va se renseigner au sujet du divorce, demande qu'on enlève à sa femme l'allocation et la garde des enfants. Il se rend à la gendarmerie, dénonce Andrée et Madame L. Nénette, les accusant d'avortement. Il passe chez le marchand qui lui a vendu ses meubles (dont Andrée n'a pas achevé le payement), et l'engage à les reprendre. Cependant, il n'évite pas absolument de rencontrer sa femme. Un jour, il l'aperçoit dans le jardin, elle lui parle, il lui répond, froidement dit-il. Il prétend qu'elle lui demanda de venir le soir, sous prétexte de voir les enfants. Il aurait refusé, puis fini par céder. Le soir, il arrive, il voit les enfants qui ne dormaient pas encore. Il veut repartir, mais sa femme est déshabillée (elle vient de faire filer son amant W..., qui était encore là quand Martin est arrivé), elle le provoque et fait tant qu'il finit par se coucher avec elle (après avoir mis le réveil à six heures, car il n'a pas envie d'être vu à sa sortie et qu'on se moque de lui). Il reste avec elle jusqu'au petit jour, comme un amant.

Il ne faudrait pas croire qu'Andrée a voulu faire preuve de gentillesse et de repentir. Le jour venu, elle se moque de lui, le provoque ; une autre fois elle rit sur son passage, le nargue

publiquement, lui fait le salut militaire. A un témoin, elle a déclaré qu'elle va encore « en faire baver à son mari ». Martin, de son côté, n'est pas tout à fait détaché ; le 4 mars, il la voit au jardin avec les enfants, lui fait des remontrances parce qu'ils sont mal tenus, elle riposte, une dispute s'engage. Elle aurait dit qu'elle lui ferait « fermer la gueule ». Il l'a lui-même menacée : « Tu verras, putain, morue » ; peut-être même a-t-il dit « machinalement », que le sang coulerait. Le 5 mars, il la rencontre avec Nénette. Divers témoins signalent de nouveau les moqueries d'Andrée à l'égard de son mari.

Le crime.

Le 7 mars, vers 10 heures, Martin aiguise le couteau de cuisine qui servait à aller aux pissenlits et lui redonne de la pointe. Puis il le pose sur le poste de T.S.F. A sa mère qui lui demande pourquoi il aiguise le couteau, il répond que c'est pour passer le temps (d'après elle il n'allait jamais aux pissenlits). Il concède maintenant qu'il a eu peut-être l'idée de se défendre, et même qu'en manipulant l'instrument il a eu quelques pensées agressives à l'égard de sa femme.

Le 8 mars, il fait dire à sa femme qu'il part pour finir sa permission ailleurs. Elle lui répond par l'intermédiaire d'une Madame P... Il la convoque alors chez cette dame P... Elle vient. Il lui réclame deux photos d'avions ennemis abattus qui lui appartiennent. Elle va les chercher, elle en rapporte une, l'autre est perdue. Martin prend le bras de sa femme, cherche à l'attirer doucement pour l'embrasser, elle résiste et se dégage, mais sans brusquerie ni méchanceté. Les époux sortent et se séparent. A 4 heures, sa femme le voyant dehors lui aurait fait signe de venir chez Nénette. Il y va, ils parlent. Elle lui aurait annoncé qu'elle viendrait le voir à 8 heures. Il aurait refusé, mais elle aurait dit qu'elle viendrait quand même. Après le départ de son mari, Andrée déclare qu'il lui a donné rendez-vous le soir pour 8 heures.

Six heures du soir : Andrée serait venue jeter des cailloux sur le toit en tôle de la maison de Martin. Mais il n'était pas là. A sept heures, il passe un moment chez son frère Jules, il prend le café ; il est calme, il ne fait aucune allusion à sa femme. A huit heures, il rentre. Sa mère lui raconte qu'Andrée est venue jeter des pierres et l'insulter. Martin demande à sa mère qu'elle le laisse, il a mal à la tête. Il dîne, boit ses trois verres de vin habituels. Après dîner, il fume une cigarette et s'étend sur la chaise longue.

Le couteau aiguisé la veille est toujours sur le poste de la radio.

Vers 9 h. 30, des pierres sont lancées sur le toit. Martin s'est levé. Il a « pris peur sans avoir peur ». Pensant (dit-il) aux menaces de sa femme, il s'arme du couteau. Dehors, il n'a vu personne que sa femme, mais « il aurait pu y avoir quelqu'un de caché ». Sa femme entre, il ne veut pas la garder ; il lui

reproche de sentir l'alcool. Elle lui répond : «je sais ce que j'ai à faire ».

Alors il se fâche.

Elle est debout devant lui, la pièce mal éclairée par la lumière venant du dehors. Il la frappe une première fois à la poitrine, elle lui dit : « Embrasse-moi une dernière fois avant de partir ». Il porte un deuxième coup : « Je visais là », dit-il, en montrant sa propre poitrine. Mais elle s'est un peu tournée, il l'a atteinte la deuxième fois à l'aisselle. Les deux fois, il lui semble n'avoir déchiré que l'étoffe. Elle se sauve en appelant au secours.

Après, il ouvre la porte de la chambre de sa mère et jette « machinalement » le couteau sous le lit ; l'instrument n'avait pas de sang, sauf un peu sur le manche. Puis il marche, « voyage », arpente la pièce de long en large. Un peu plus tard, les gendarmes arrivent, lui disent qu'il a tué sa femme. Il ne le croit pas. Les gendarmes l'emmènent au lieu où elle est tombée pour mourir : à ce moment il est convaincu, « mais la nuit ça m'est revenu qu'elle ne devait pas être morte ».

3° *Après le crime.*

Actuellement, ses instances meurtrières à l'égard de sa femme persistent encore. Il n'a aucun regret, sauf celui de s'être mis « dans de beaux draps » et aussi « à cause des enfants » qu'il met constamment en avant. Son ressentiment s'étend à W..., le dernier amant de sa femme.

Devant son incarcération, son attitude est une attitude de plainte. Il perd la raison depuis qu'il est en prison ; ça le travaille dans la tête. « Je pense à mes enfants, à leur avenir, à ma renommée que ça me fait ». Au début, il était agité la nuit, avait des cauchemars. Pour se passer le temps, il se tatoue ; sur le bras gauche, il y a déjà les inscriptions presque classiques : « pas de chance » et « j'ai souffert en silence » ; à l'avant-bras, un tatouage ancien : des lettres composant le prénom de sa femme Andrée, sont disposées autour d'une étoile à six branches.

A l'instruction, il se défend et s'innocente : d'emblée, il nie avoir menacé sa femme, et déclare : « Si elle n'était pas venue m'embêter chez moi, ça ne lui serait pas arrivé ». Il soutient qu'il ne lui a pas donné de rendez-vous. Quand il a entendu les cailloux sur les tuiles, il a été surpris, et a pris le couteau pour se défendre. Dehors, il a vu des gens qui faisaient des gestes menaçants. Alors il a frappé sa femme, qui était la plus proche de lui (dehors, par conséquent). Plus tard, il reconnait avoir affuté le couteau pour s'en servir en cas de besoin contre sa femme ; il avoue qu'elle n'était pas accompagnée ; il reconnaît que l'assassinat a eu lieu dans la chambre. Il a cherché à dissimuler le couteau pour atténuer la gravité de sa faute.

Après plusieurs interrogatoires seulement, il met en valeur la prétendue ivresse de sa femme et explique par là sa colère. Au total, sa défense initiale a consisté à soutenir l'absence de préparatifs et la légitime défense ; comme il n'a pu main-

tenir ses allégations, il a été amené à accentuer l'ivresse de sa femme et sa colère, sans renoncer tout à fait au motif de la légitime défense.

4° *Le prévenu.*

C'est un homme de 28 ans, se présentant assez correctement. Il est gros, le visage hypoplastique, sans charme, sans intérêt ; l'expression est vague, indéfinie : ni éveil, ni abandon. Souvent, il sourit sans qu'on sache pourquoi, au cours ou dans les intervalles de l'entretien. Son sourire est stéréotypé, le plus souvent sans doute vide de contenu idéo-affectif, il est peut-être l'ébauche d'une détente inconsciente : car Martin, durant toute l'expertise, se raidit, se défend et se surveille.

Son intelligence est médiocre : aussi se croit-il très fort, et sa bêtise est un obstacle considérable à l'examen. L'expression verbale est gauche et incorrecte. Par exemple : « J'ai toujours fait mon devoir et voilà le devoir de ma femme qu'elle m'a fait ». Les réponses sont brèves, l'interrogatoire laborieux, l'accrochage intellectuel difficile à maintenir. Impossible de lui faire faire un exposé continu : la reconstitution des faits est un puzzle de témoignages partiels. Lorsqu'on le pousse sur un point précis, on a souvent l'impression qu'il est noyé, qu'il ne comprend plus, et on se demande ce que vaut sa réponse. Il fait profession de sincérité ; convaincu de mensonge, il finit tout de même par reconnaître, mais se prétend sincère pour tout le reste, puis reconnaît d'autres mensonges, etc... Des réflexions compromettantes lui échappent sans qu'il s'en doute, alors qu'il faut lui extorquer les réponses les plus anodines. Il se méfie énormément, parce qu'il a entendu dire par un co-détenu qu'un prévenu avait été plus gravement condamné du fait du rapport d'un médecin-expert. Il s'obstine à ne voir dans l'examen que l'offensive d'une instruction acharnée « à l'enterrer ». Devant une question soutenue, quand on insiste et qu'on le pousse, ses réactions prennent la forme d'une opposition presque hargneuse.

Le ton affectif est égal. Il ne se montre pas particulièrement émotif. Selon lui, il est sujet à l'anxiété, il est long à se mettre en colère ; une fois en colère, il ne peut plus se maîtriser. Mais en général, l'expression de ses émotions est inhibée, ainsi il ne peut pas pleurer. L'entourage le représente comme taciturne et sombre.

En 1937, il a eu un accident grave. Après avoir trop bu, il est tombé de moto et s'est fracturé la base du crâne. Il est resté trois jours dans le coma. A sa sortie de l'hôpital, il présentait des troubles importants de la série post-commotionnelle, ces troubles ont progressivement diminué. Actuellement, il a encore mal à la tête par période. Son caractère se serait altéré depuis cette époque.

5° *Rapports de l'acte et de la personne.*

Il y a dans l'affaire Martin un certain nombre d'énigmes. Nous allons essayer d'en expliquer quelques-unes de la façon suivante : Martin est un insuffisant, tant au point de vue de l'affectivité que de l'intelligence. Son attitude dans la vie en général, dans le conflit avec sa femme en particulier, dans son crime, dans ses réactions, sont soit une manifestation directe de ses déficits, soit l'expression d'efforts conscients ou inconscients pour les compenser.

La première énigme est le mariage même de Martin : les toutes premières relations ne donnent pas l'impression d'un amour très profond, cette affection ne résiste pas à la séparation. Et cependant, malgré l'inconduite d'Andrée, malgré son bâtard, il consentira plus tard à l'épouser. Encore a-t-il la sagesse de rompre lorsque la conduite de sa fiancée devient inquiétante. Mais les décisions, chez Martin, sont peu tenaces. Il oublie rapidement, les motifs qui l'ont déterminé à rompre s'estompent dans son souvenir. Chaque fois il est repris par l'attirance d'Andrée.

Nous pouvons penser que cette attirance est assez physique, cette femme a eu passablement de succès, sinon des succès durables ; lui-même paraît moins séduisant. Leur premier attachement paraît surtout sexuel, on ne voit pas pourquoi les autres seraient plus romantiques. Ainsi Andrée est toujours la plus forte ; il lui suffit de réapparaître, au besoin de mimer la tendresse : toute sa conduite est virtuellement effacée, Martin a moins le souvenir de la tête et du cœur que le souvenir de la chair.

Il renoue donc après la rupture des premières fiançailles ; il renoue dans des conditions tout à fait spéciales : il y a une deuxième grossesse en cours. Ce consentement dépasse les mœurs et les usages de son milieu : l'opposition de sa famille le fait bien voir. Mais il n'y a rien ici de particulier : cette réaction, si elle est personnelle, n'est pas nouvelle. Auparavant, il a songé à épouser une fille-mère, et même il a envisagé d'épouser une prostituée : on a toutes les raisons de croire que ces velléités sont conditionnées surtout par des attirances physiques ; elles indiquent en tous les cas une mentalité amoureuse bien particulière. Martin les interprète comme de bons mouvements : n'oublions pas que c'est devant des gens qui l'accusent. Il veut montrer qu'il a toujours fait plus que son devoir, qu'il a toujours été bon, et même généreux. Cette motivation humanitaire n'est-elle pas destinée aussi à le justifier devant lui-même ? Nous n'avons pas l'impression que Martin soit l'homme du sacrifice vrai et de la générosité large, il n'a pas l'air de combattre une répugnance pour faire une charité. Nous croyons que son souci profond et le seul motif de ses hésitations, c'est que de telles candidates risquent de ne pas être des modèles de fidélité, étant donné leurs antécédents. Il refuse d'épouser l'une d'elles avant son service militaire, de peur que son absence

soit utilisée. Et quand il épouse Andrée, il la somme de se tenir tranquille.

Peut-être aussi a-t-il besoin de compenser un sentiment latent de culpabilité sexuelle : il épouse Andrée « pour se racheter », dit-il, sans doute de ses propres aventures ?

Un autre motif qu'on peut supposer, c'est qu'il désire épouser une femme qui lui soit très attachée : désir légitime entre tous. Mais il n'a guère de qualités de cœur, en tous les cas guère de savoir-faire et de talents de séduction, certainement guère de charme. Alors, il cherche à acquérir sur sa femme, avant même le mariage, des droits qui la fixeront fortement à sa personne. Ces droits seront d'autant plus grands qu'il aura accepté davantage ; la femme hésitera certainement à faillir aux lourdes obligations qu'elle contracte envers son sauveur. Ainsi Martin s'apprête à défendre ses droits de mari, qu'il augmentera périodiquement de ses droits de bienfaiteur. Cet homme généreux est au fond un avare. Il acquiert des droits, il inscrit ses largesses. Chaque fois qu'il « oublie », la dette de sa femme s'accroît, autrement dit, il n'oublie pas qu'il oublie. Chaque fois que sa femme s'écarte de son devoir, il ressent plus vivement la frustration et l'injustice subies. Avant le mariage, c'était différent. Maintenant même, il paraît certes d'une indulgence et d'une passivité peu fréquentes chez un mari. Mais il ne considère pas l'inconduite de sa femme seulement comme une chose malencontreuse (« pas de chance »), ou comme une épreuve à supporter avec patience (« j'ai souffert en silence »). Il y voit aussi et surtout une grave atteinte à ses droits, et il se révolte contre de tels agissements. Révolte légitime en soi, il est clair que Martin n'a eu que trop de raisons de se sentir lésé. Ce qui aggrave encore la situation, c'est que ses droits sont bafoués en public par la coupable. Dans ces conditions, il estime qu'un petit divorce serait un payement et une réparation bien ternes, il faut que le règlement de comptes soit éclatant. Il se dit « dégoûté », il a envie de « refaire sa vie », mais en fait il y a plus : un homme dégoûté divorce (cela lui était bien facile), s'en va ailleurs et épouse une autre femme, à moins qu'il ne reste célibataire. Pour se libérer d'une situation difficile et refaire sa vie, il n'y a pas de geste moins opportun que celui qu'il a fait, mais c'était le seul après lequel on puisse dire : « justice est faite ».

Andrée elle-même agit avec imprudence ; elle sait à peu près que son mari n'est pas un jaloux : dans ce cas il aurait agi beaucoup plus tôt ; mais elle ne voit pas qu'en lui s'accumule tout de même quelque chose d'indélébile, qui survit aux brouilles et s'augmente à chaque réconciliation : ce quelque chose, ce sont ses droits d'époux toujours magnanime et toujours offensé.

De son côté, Martin est trop peu perspicace pour voir qu'il s'engage lui-même, le jour de son mariage, dans une situation conflictuelle où la femme est trop pervertie pour changer de conduite, et manque trop de fond pour comprendre qu'elle

ajoute sans cesse à ce qu'elle a déjà à se faire pardonner. Il croit peut-être faire une chose astucieuse, et s'engage dans un cercle vicieux que seul pourra rompre le crime.

En résumé, Martin et Andrée ont fait l'un sur l'autre des hypothèses fausses. Elle n'a pas su garder la mesure dans son inconduite et ses excitations. Martin n'a su ni pardonner tout à fait, ni lâcher tout à fait ; et cela finit par un crime en apparence stupide, car aucune passion véritable ne l'a déterminé.

Martin est prompt à user de la force physique. La violence ou les menaces ont toute sa confiance, il ne sait pas manifester autrement son autorité, ni user judicieusement de celle que la loi lui donne. Dès le mariage, il pose en principe que si sa femme ne marche pas droit, elle aura à faire à lui ; bientôt son ressentiment s'exprime par des paroles et des gestes de violence. Ses réactions deviennent de plus en plus vigoureuses, elles vont de la gifle classique à l'assassinat en passant par les violences graves et les menaces non équivoques. Sans doute, il nie avoir projeté la mort de sa femme, mais il concède que dès 1939, il a souhaité sa disparition. Et l'intention criminelle peut être soupçonnée, sinon mise en évidence, longtemps avant la scène où Martin aiguise son couteau.

Cependant, en même temps que l'idée du meurtre progresse, en passant de « l'assentiment inefficace » (désir de voir disparaître la femme), à l' « assentiment formulé » (désir de lui donner la mort), la résistance à cette idée s'affirme. Martin hésite, mais c'est moins devant l'abjection d'un crime que devant les conséquences graves que ce crime peut avoir pour lui. On ne trouve dans sa conduite aucun scrupule, ni avant ni après son forfait. La lettre de menace qu'il reçoit un jour de sa femme joue ici un rôle capital. On peut dire qu'elle le rassure plutôt qu'elle ne l'inquiète. Il n'a pas eu peur de sa femme (quelques jours avant le crime, il s'endormira encore auprès d'elle, ce qui exclut toute méfiance). Mais avec un tel document, il n'a plus rien à craindre, il n'y a plus de danger à se faire justice : il lui sera facile de prouver qu'il a frappé à son corps défendant.

A sa dernière permission, Martin commence par toute une série de gestes hostiles : et cependant il couche avec sa femme ; peut-être a-t-il l'impression de « profiter d'elle » encore une fois. Il semble retomber dans le piège une fois de plus, mais cette fois c'est cassé, c'est fini. Est-ce tout à fait fini ? Quelques heures avant le meurtre, il attire encore sa femme dans un geste tendre. De son côté, Andrée sent qu'elle échoue. Alors elle se met à l'exciter méchamment, à se moquer de lui en public, réaction normale d'une femme qui a réussi tant de fois, et qui maintenant comprend que Martin lui échappe. Elle peut encore « lui en faire baver », et elle ne se gêne pas : ce faisant, elle fortifie en Martin l'idée du crime. Le 7 mars, il est décidé, il aiguise son couteau. Cependant, il n'a pas de plan bien arrêté, il attend que l'occasion se présente, il ne dissimule même pas l'instrument du crime projeté ; en ce sens

il reste passif et presque sur la défensive. Nous ne pensons pas qu'il ait convoqué sa femme chez lui pour l'assassiner, il a attendu qu'elle se présente, elle est peut-être venue malgré lui. L'attitude de Martin pendant les dernières heures qui ont précédé le drame n'évoque pas la tension d'esprit d'un assassin sur le point de perpétrer son crime.

Quand sa femme arrive, rien n'est encore perdu. Si elle avait été plus adroite et plus sage, elle aurait pu s'en tirer. Mais elle entame une dispute, et Martin se fâche. Alors elle est perdue. Le couteau est dans la main de Martin, l'intention qu'il nourrit depuis longtemps se libère : il frappe par deux fois à la poitrine.

L'attitude de Martin après l'acte n'est pas moins intéressante. Son premier geste, c'est de jeter l'arme sous le lit : geste de précaution peu réfléchi, qui prouve à la fois que Martin se sent coupable, et qu'il ne songe pas à monter une dissimulation soigneuse. Il ne croit d'ailleurs pas avoir tué, mais il sait qu'il a atteint plus que l'étoffe, car il y a du sang sur le manche et il frappé sans précautions, en pleine poitrine. Une fois le couteau découvert, il veut le faire passer pour l'instrument d'une défense légitime, et même il essaye de prouver que son geste a été une réaction instantanée. Il ment, parce qu'il croit qu'une défense est nécessaire, mais il ment et se défend mal, et au lieu d'améliorer son cas, il l'aggrave plutôt (son crime est en somme dans le genre de ceux qu'on excuse et qui sont souvent acquittés). Autre geste de défense : en face de l'incarcération actuelle et de la punition future, il dresse le sort et les droits de ses enfants : en réalité se sont ses propres droits qu'il défend, disons au maximum ses droits de père de famille. Dans le même but, il invoque ses droits de commotionné du crâne.

En plus de cette réaction de défense opiniâtre mais maladroite, où il défend ses droits au geste criminel et à l'impunité, il y a chez Martin un curieux besoin de minimiser la portée de son acte, de s'innocenter, de faire admettre qu'en réalité il n'a pas commis de crime, en rejetant la responsabilité de la mort sur sa victime. A un interrogatoire, il déclare : « Si ma femme n'était pas venue m'embêter, ça ne lui serait pas arrivé ». Une autre fois, il dit : « Ma femme n'est pas morte du coup que je lui ai donné, si elle n'avait pas couru, elle ne serait pas morte ». Un autre jour, il ne peut admettre qu'elle soit morte : « ça ne veut pas lui entrer dans la tête ». Sans doute, quand les gendarmes l'ont emmené près de sa femme abattue, il a bien vu qu'elle était morte, mais dans la nuit « ça m'est revenu qu'elle ne devait pas être morte ». Il a l'impression qu'on lui joue la comédie ; il ne peut dire pourquoi les gendarmes ont monté cette mise en scène macabre. La contradiction de ses doutes avec le déploiement de l'appareil de la justice ne le convainc pas. Y a-t-il là seulement une difficulté à assimiler un événement important, ou seulement une grossière supercherie ? Nous y voyons surtout une réaction d'innocence poussée au-delà du

vraisemblable, réaction délirante destinée à le couvrir contre les propres accusations de sa conscience.

Voyons maintenant son attitude après le meurtre : Martin n'éprouve aucun regret. Il ne plaint que lui-même, et ses enfants, pour attendrir. Son ressentiment n'est pas éteint et on a l'impression que son crime « il le ferait encore, s'il avait à le faire ». A l'égard de W., le dernier amant d'Andrée, d'obscures menaces lui échappent. Il est à peine satisfait. L'incarcération et l'interrogatoire sont de mauvais procédés à l'égard d'un homme qui n'a rien à se reprocher. La perspective d'une sanction est envisagée comme une nouvelle injustice. Il fait tout pour s'en épargner l'amertume, il se défend pied à pied, n'abandonne ses mensonges que devant l'évidence, et croit encore être bon prince, par exemple en reconnaissant qu'il s'est servi du couteau aiguisé par lui, car s'il ne l'avait pas reconnu, dit-il, comment l'aurait-on prouvé ? Un gendarme lui a dit qu'il avait mis le couteau dans les plaies, il aurait donc pu dire que les gendarmes avaient fait les plaies. Il n'est pas convaincu quand on lui oppose les résultats de l'autopsie. Ce détail montre à la fois son opiniâtreté dans sa défense et sa simplicité d'esprit.

La femme n'est pas très intelligente elle non plus. Sa conduite est tout de même plus consistante que celle de son mari, en ce sens qu'elle ne cesse pas de le tromper et de l'exploiter avec méthode. Dans l'ensemble elle le domine ; malheureusement, elle joue de sa supériorité, elle exaspère un mari faible et qui réagit mal, et elle le pousse à bout. Or ces êtres pauvres, que des femmes peu intéressantes savent exploiter d'abord et ridiculiser ensuite, sont parfois des êtres dangereux. Après une longue période de tolérance relative, leur complexe d'infériorité se manifeste un jour par une réaction éclatante, détermination maladroite et dangereuse pour affirmer leur moi (dont ils ont souvent un sentiment très marqué), défendre leur personnalité menacée et rétablir leur réputation, autant devant eux-mêmes que devant le monde.

La façon dont Martin se conduit tout au long de cette aventure passionnelle qui va d'une amourette presque innocente entre deux enfants à un crime sans remords, s'explique en résumé par les troubles suivants :

1° *Déficit de l'intelligence* que le simple dialogue met en évidence, que les tests d'intelligence confirment, et que tout dans le comportement actuel et passé de Martin vérifie. Le jugement surtout est faible, la capacité d'imaginer pour les autres presque nulle. Martin croit avoir combiné son crime et sa défense d'une façon tellement astucieuse qu'il était presque sûr de l'impunité, autrement dit il se croit malin et il est bête.

2° *Un déficit de la volonté* qui permet à sa femme de le raccrocher après chaque séparation. Il n'a pas d'attitude définitive et énergique. Même son crime est presque un crime par occasion, on n'y trouve pas d'autre préparation que l'affutement du couteau, il n'y a pas de plan organisé et précis. Là comme toujours, il se laisse en quelque sorte diriger par les circonstances, on n'a pas l'impression d'un homme qui prend d'avance des décisions et les maintient ferme. Cadrant avec ce fond d'aboulie et de passivité, il y a chez lui une tendance marquée aux réactions vives et brutales, que n'excuse pas un syndrome post-commotionnel à peu près éteint.

3° *Une affectivité sans maturité* : Martin est un hyposensible pour tout ce qui ne le touche pas directement. On ne trouve pas de sérieux dans ses attitudes affectives. Au moment de la séparation définitive, il réclame à sa femme.. deux photos d'avions abattus. Quelques semaines après le meurtre, il n'a aucun regret, il est indifférent ou hostile envers sa victime, il ne paraît pas être dérangé par autre chose que par son incarcération. Avant son crime et pendant toute sa vie conjugale, il n'a su avoir ni attachement profond, ni haine véritable. En quelques heures, on le voit faire un geste de tendresse et un geste homicide : ce revirement ne nous paraît pas le paradoxe d'une passion exaspérée qui oscille entre deux sentiments contraires, mais bien plutôt le signe d'une réelle pauvreté affective, qui rend possible et facile le passage d'une attitude à l'autre. Enfin, il ne montre pas beaucoup de dignité devant l'épreuve de l'incarcération : il invoque avec une insistance stéréotypée le sort de ses enfants, il parle d'une vieille commotion, il va devenir fou, il va se casser la tête contre les murs... en attendant, il s'amuse à se tatouer.

4° La genèse du crime, son développement et les réactions après l'acte sont dominés par le *ressentiment*, par le sentiment préconscient ou conscient d'*injustice subie*. Martin s'est engagé par bêtise dans une situation pénible, la faiblesse de sa volonté l'y a maintenu, et c'est ce sentiment d'injustice qui le conduira à en sortir par un meurtre. Aux complexes de ressentiment et d'injustice subie s'ajoute le complexe inconscient *d'infériorité*, qui explique notamment pourquoi la décision définitive, si lente à venir, présente un caractère de violence aussi éclatante.

Tels sont les rapports probables de l'acte envisagé dans ses diverses phases avec la personnalité de Martin. Du point de vue strictement médical, sa responsabilité est légèrement atténuée.

CONSIDÉRATIONS CLINIQUES SUR LA DÉTERMINATION DE LA RESPONSABILITÉ

L'acte médico-légal intéresse quatre catégories de personnes : les témoins, le coupable, les juges et le médecin. Chacune se fait une opinion sur l'acte médico-légal.

Nous laissons de côté l'opinion des témoins. Non pas que leur jugement soit inintéressant : juste ou faux, il nous apprend la façon dont le sujet est vu par l'entourage, la personnalité qu'on lui décrit, les défauts et les qualités qu'on lui attribue, les ennuis ou les malheurs qu'on lui connaît. Les actes du coupable seront parfois en rapport étroit avec le type qu'on lui attribue ou qu'il s'est créé, ou avec le caractère public de sa situation, ils seront souvent marqués par l'effort qu'il aura fait pour maintenir sa réputation. Le souci de l'opinion joue un rôle évident dans les vengeances publiques, les règlements de querelles notoires, les gestes criminels de maris trompés et bafoués, les actes des redresseurs de torts. La victime, si elle est là, est un témoin particulièrement intéressant, surtout dans les crimes passionnels ; parfois son comportement explique en grande partie celui du coupable.

Mais ni les témoins, ni la victime n'ont à apprécier la responsabilité du prévenu. C'est pourquoi nous les abandonnons pour envisager successivement :

1) l'acte vu par le juge ;

2) l'acte vu par le coupable ;

3) l'acte vu par le médecin.

I. — L'acte devant la loi et devant le juge. Rôle du médecin par rapport au juge

L'acte médico-légal intéresse d'abord la justice. C'est elle qui s'empare du délinquant, qui enquête, qui rétablit les faits et leur déroulement chronologique, le rôle respectif des différents acteurs, le comportement de la victime et du coupable ; c'est elle qui compare les faits aux articles du Code et établit la délinquance. Cette étude reste insuffisante, car seul le point de vue de la société est envisagé, celui de l'individu ne l'est pas encore ; après avoir découvert les faits extérieurs, il reste à les rendre intelligibles en les mettant en parallèle avec le déroulement intérieur des événements. Or, il y a une déformation professionnelle du juge, qui consiste à s'en tenir aux faits sans vouloir en rechercher la signification individuelle, à considérer l'acte avant tout dans son résultat brut, en temps qu'infraction de tel ou tel article du Code. Nous ne voulons pas discuter ce que cette attitude a de nécessaire ; une atténuation de responsabilité peut paraître un acte d'indulgence, voire de faiblesse aux yeux du public, et encourager les hésitants. Il faut parfois aussi des exemples, et on n'a pas toujours l'occasion de les choisir. Quoi qu'il en soit, le médecin peut essayer d'entraîner le juge dans l'esprit scientifique, en considérant, dans son rapport, les troubles de l'acte comme les symptômes d'une affection dont il faut établir dans les règles le diagnostic. Le juge se méfiera parfois du médecin, lui reprochera à l'occasion de diminuer l'intérêt de certaines causes, de transformer une belle trahison, un crime retentissant, en une affaire banale par le seul fait de l'irresponsabilité de son auteur. Le médecin doit alors maintenir très fermement son avis.

Mais il ne doit pas oublier qu'il n'est qu'un conseiller technique auprès du juge. Il doit éviter de donner à celui-ci l'impression qu'il discute son autorité ou accapare une partie de ses prérogatives au nom d'une science inaccessible. Le juge entend rester maître de la situation, il exige d'être éclairé et de comprendre, et il a raison, son rôle est lourd de responsabilité humaine, la responsabilité du médecin n'est que scientifique. Le premier souci de l'expert sera donc d'être clair et facilement compréhensible, c'est aussi la meilleure façon de procéder pour être convainquant et par conséquent pour maintenir son autorité et son prestige.

II. — L'acte vu par le coupable. — La motivation

Après le point de vue de la loi, il y a le point de vue de l'individu. Le dossier nous explique ce que le coupable a fait, le coupable va nous expliquer ce qu'il a cru faire, et pourquoi il a agi de telle ou telle façon : il faut recueillir maintenant ses explications, voir la manière dont il envisage lui-même son acte et le reconstitue.

La première difficulté de cette reconstitution, c'est que la façon dont nous vivons un événement, dont nous le pensons et l'exécutons est souvent mal enregistrée dans notre mémoire. Nous ne nous souvenons plus de tous nos raisonnements, de toutes nos déterminations successives, ni des variations de notre état d'âme. L'intensité de la vie intérieure est fonction du désir qui l'anime. Une fois le désir satisfait, tout ce qui a conduit à son accomplissement tombe dans l'indifférence. Quand on veut reconstituer la façon dont l'individu a vécu son acte, on se heurte éventuellement à ce premier obstacle de l'indifférence et de l'oubli.

En plus de cet oubli en quelque sorte naturel et inévitable, du fait des limites de la mémoire et de l'intérêt, il y a un oubli et une transformation des souvenirs qui se présentent comme des phénomènes actifs. Nous avons déjà parlé de cette déformation inconsciente des faits par la mémoire : Dans le passé, le sujet revoit son acte sous une autre figure ; certains motifs s'estompent, d'autres paraissent grandis ; au total, la motivation devient plus flatteuse, et il le faut, car, si devant un désir qui nous pousse, rendus moins scrupuleux par la passion, nous négligeons de donner à nos actes un motif honorable, il en va tout autrement quand le désir est tombé ; nous cherchons alors inconsciemment à nous réhabiliter. L'homme sans passion réussit seul à être tout-à-fait honnête avec lui-même ; or le délinquant n'est pas souvent un homme sans passion.

Enfin il y a les motifs que recueille le médecin. Le prévenu connaît le plus souvent la signification de l'examen d'expertise, il sait que le médecin ne peut pas aggraver son cas, mais parfois l'améliorer ; il va donc essayer de l'exploiter, de le tromper, de l'apitoyer. Il va trouver des motifs plus présentables, motifs qu'il sait faux, en totalité ou en partie. Tout dépend ici de son imagination, de son habileté à mentir, de son adresse à présenter les faits sous un jour qui reste vraisemblable tout en étant plus flatteur. Souvent, cette pseudo-motiva-

tion est stéréotypée, elle se contente de lieux communs, elle fait état d'arguments mélodramatiques, elle sent l'invention à plein nez, elle n'est même qu'une invention pauvre. Le voleur explique la gravité de sa situation pécuniaire ; or, les vols par besoin sont rares. L'assassin invoque la légitime défense ; le déserteur parle d'une maladie grave de sa femme, etc... Parfois, le motif indiqué est réel, mais il y en a bien d'autres, et celui que le coupable met en relief a joué en fait un rôle négligeable. Une grande partie de la responsabilité étant liée à cette notion de la qualité des motifs, on n'obtiendra pas souvent du délinquant l'exposé complet et sincère de toutes ses intentions.

En résumé, on trouve trois motivations de l'acte : 1 la motivation authentique, celle qui précède l'acte et le conditionne ; 2) la motivation rétrospective, celle que pourrait donner un individu sincère ; 3) la motivation d'emprunt, celle qu'inventent les dissimulateurs.

Ces motivations ont au moins un point commun, c'est qu'elles portent toutes les trois la marque de la personnalité du délinquant. Dans les motifs en effet, qu'ils soient vrais ou faux, nous entrevoyons déjà l'individu lui-même.

III. — L'acte devant le médecin
Etude des mobiles
Etude de la personnalité

Nous entrons ici dans un domaine beaucoup plus vaste. A côté de l'examen de motifs souvent banaux et monotones, la recherche des mobiles offre un haut intérêt psychologique et médico-légal. Après avoir considéré que l'acte est le fait de son auteur, nous changeons d'attitude pour devenir déterministes, nous considérons l'acte comme une résultante, nous le voyons comme la conséquence d'une multitude de mobiles dont le coupable ne parle pas, nous découvrons dans sa genèse, dans son déroulement, dans sa forme, une foule de facteurs obscurs qui convergent en un faisceau. Les motifs n'expliquent qu'une petite partie du mouvement délictueux, ils ne rendent intelligibles ni son aspect général, ni ses détails, ni sa vitesse, ni sa force, ni même parfois sa direction. Il y a toujours dans nos actes infiniment plus que ce que nous y avons mis : c'est toute notre personnalité qui y a passé à notre insu ; ce sont nos désirs inconscients, nos

inclinations et nos passions ; ce sont les complexes lentement enracinés en nous ; c'est tout notre substratum psychologique actuel, toutes les nuances de nos instincts, toutes nos tendances inconnues. Cet état présent n'est lui-même que l'émanation et la résultante du passé. Notre personnalité actuelle s'est organisée au cours de notre vie autour d'un noyau de qualités et de défauts constitutionnels, ce que l'on appelle le caractère : cet élément de base, cet héritage de nos parents qui fait de nous, dès l'origine, quelque chose d'unique, s'est heurté aux événements de la vie. Nous avons fait des expériences et des acquisitions qui, en s'assimilant au noyau, sont devenues nous-mêmes, nous ont en partie transformés, déformés même ; et ces éléments acquis expliquent, avec les éléments congénitaux, la structure actuelle de notre individu.

Vouloir connaître les raisons profondes de l'acte, vouloir l'expliquer dans son aspect particulier, dans ce qu'il a d'original et d'unique, c'est s'obliger à faire une étude complète du délinquant, de sa vie présente et de son passé.

Nous n'avons pas l'intention de nous étendre sur cette étude : l'impression d'emblée, le type de constitution, la mimique, la présentation, l'interrogatoire sur le degré d'instruction, la famille, le milieu, le métier, l'étude des antécédents héréditaires, notamment au point de vue alcoolisme, débilité et vésanies, les antécédents personnels pathologiques et biographiques ; puis l'étude systématique de l'intelligence, de l'émotivité, de l'affectivité, du raisonnement, le groupement des symptômes décelés en constitutions ou en maladies, la mise en évidence des complexes, etc., etc... Tout cela serait beaucoup trop long, et l'on trouve facilement dans la littérature des schémas détaillés auxquels il n'y a rien à reprendre.

Théoriquement, il nous faudrait encore envisager l'acte dans son unité, indiquer la façon dont se combinent les motifs et les mobiles, montrer l'intervention des facteurs lointains à côté des facteurs immédiats, expliquer le rôle respectif des circonstances et de l'individu. Cette étude ne peut se faire que dans la pratique. Elle est toute en nuances, le possible et le probable y sont aussi fréquents que le certain. Mais elle est aussi passionnante, et réserve souvent au médecin la joie de l'explication.

Retenons que l'acte médico-légal dépasse infiniment l'instant ; nous pouvons y trouver une perspective de la

vie de l'individu, il est un raccourci où se confondent le passé et le présent, la personne et l'ambiance. Pour nous livrer son énigme, il nous demande l'effort de reconstruire le sujet, de le replacer à la fois dans le temps et dans son milieu, de reconstituer ses expériences et son évolution.

***

De cette étude rapide du mécanisme psychologique de l'acte médico-légal et des clartés qu'elle jette sur le problème de la responsabilité, nous devons conclure avec modestie, car nous n'avons qu'effleuré le sujet, nous n'avons guère donné que des titres de paragraphes. Il s'en dégage au moins cette impression que la tâche du médecin expert est difficile, et ses erreurs bien excusables.

Pour déterminer la responsabilité, il est absolument nécessaire de comprendre le coupable, même (et surtout s'il se comprend mal lui-même. Or on obtient difficilement qu'il soit sincère, qu'il se montre tel qu'il est ; de sa manière d'être, nous ne savons que ce qu'il veut ou ce qu'il peut nous dire, ou ce que nous rapportent des témoins parfois peu observateurs. D'autre part, l'observation clinique donne en elle-même des résultats parfois très pauvres.

Nous signalons ici sans nous étendre l'intéressant complément d'information que peut fournir un *examen psychotechnique*. Le premier avantage de cette méthode est de détourner l'attention du prévenu loin de son délit et de sa position actuelle. On l'y voir agir dans des situations neuves, on l'y observe en face de problèmes pratiques où l'on peut juger de sa dépendance, de son calme, de sa patience, de sa bonne volonté, de son adaptabilité, de son attention, de son invention, de son contrôle de soi, de sa résistance à la suggestion, etc., etc. On obtient ainsi les éléments d'une étude caractérielle basée sur quelque chose de plus solide que l'introspection, les témoignages ou l'examen clinique, on peut rapprocher les réactions constatées pendant les épreuves avec celles qui ont conditionné le délit, on saisit mieux la manière d'être du sujet, son attitude en face des difficultés qu'il rencontre, en un mot on est à même de mieux s'expliquer l'acte et de mieux comprendre son auteur.

CONCLUSIONS

1. — La genèse et le déroulement psychologique de l'acte délictueux ou criminel normal peuvent être schématisés en :

1° période des conflits latents ;
2° période des conflits conscients ;
3° élaboration ;
4° préparation ;
5° exécution ;
6° réactions précoces ;
7° réactions tardives.

La période la plus intéressante est celle d'élaboration. Elle nous montre la richesse ou la pauvreté de l'individu, son initiative ou sa passivité.

II. — L'état de conscience et la réflexion, conditions de l'acte normal, sont susceptibles d'être déformés par des états affectifs normaux ou pathologiques. Il en résulte une déformation de l'acte et souvent une diminution de sa valeur humaine.

III. — L'acte médico-légal est toujours une tendance de l'individu qui se porte sur son objet. Elle atteint son but en utilisant d'une façon variée les possibilités du sujet : elle peut intéresser des activités purement animales ou réflexes, elle peut mettre en branle à son profit la sphère intellectuelle, elle peut en informer ou non le moi. D'où, en face de l'uniformité des rubriques, une grande variété d'actes, parmi lesquels on peut distinguer en gros les catégories médico-légales suivantes : actes inconscients, actes conscients et non réfléchis, actes conscients et réfléchis.

IV. — L'acte médico-légal peut s'envisager de différents points de vue :

1° l'acte vu par le juge, où est envisagé son retentissement social ;

2° l'acte vu par les témoins : nous y voyons comment le caractère public de la situation du prévenu l'a déterminé à agir dans un certain sens ;

3° l'acte devant le coupable : où nous étudions la motivation, la façon dont le coupable se voit rétrospectivement agir ou réagir, et la façon dont il se juge maintenant ;

4° l'acte vu par le médecin, lequel apprécie la valeur du raisonnement, montre éventuellement l'allure insolite des réactions, découvre les facteurs cachés et explique leur intervention à côté des facteurs apparents, groupe les anomalies constatées en infirmités ou en maladies.

V. — Les éléments d'une étude complète de l'acte médico-légal se groupent autour de deux points principaux :

1° reconstitution de l'acte dans sa vérité ;

2° reconstitution de la personne totale.

Par comparaison de l'acte et de la personne, on déduit :

1° l'effort réalisé dans la lutte contre l'idée délictueuse (comparé aux capacités de résistance du délinquant) ;

2° le coefficient de participation volontaire à l'acte.

C'est de cette double notion de *résistance* et de *collaboration*, comparées aux possibilités du sujet, que se dégage en fait la mesure de la responsabilité.

BIBLIOGRAPHIE

Le sujet de ce travail est trop général pour que nous songions à indiquer une bibliographie. Il faudrait citer sans grand profit trop d'ouvrages de psychologie normale et pathologique, trop de traités relatifs aux problèmes médico-légaux et à la criminologie.

Nous indiquons seulement les deux ouvrages qui furent nos « livres de chevet » pendant l'élaboration de ce travail : ce sont les ouvrages de De Greef : « *Introduction à la criminologie* », et de Kretschmer « *Psychologie médicale* ».

Clermont-Ferrand, le 4 novembre 1941.

Vu : *Le Président de thèse,*
D. SIMONIN.

Vu et approuvé :

Clermont-Ferrand, le 3 novembre 1941

Vu : *Le Doyen de la Faculté de Médecine de Strasbourg,*
André FORSTER.

Vu et permis d'imprimer :

Clermont-Ferrand, le 3 novembre 1941.

Le Recteur de l'Académie
Président du Conseil de l'Université,

Pour le Recteur :

Le Vice-Président du Conseil de l'Université :
A. DANJON